

Rapport d'activité 2016



Photo couverture :
Bureau de la direction de l'hôpital de Bourg-en-Bresse
reconverti en école d'infirmière puis en bureau pour le Conseil Général de l'Ain
Architecte : Charles Curtelin



Sommaire

Le mot du Président	p. 5
Le Conseil d'Administration	p. 6
L'équipe	p. 7
Conseil aux particuliers	p. 8
Conseil aux intercommunalités	p. 13
Syndicats mixtes	p. 17
Contrats de rivières	p. 19
Conseil aux communes	p. 20
Actions en partenariat avec l'Etat	p. 57
Actions en partenariat avec le Département	p. 61
Actions au niveau régional ou national	p. 65
Autres partenariats	p. 69
Autres activités du CAUE	p. 73

Le mot du président

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain a pu poursuivre en 2016 et 2017 un partenariat actif avec tous les acteurs du cadre de vie de notre Département.

L'Ain est riche de ses paysages, de son patrimoine et de son cadre de vie.

Mais ses fondamentaux sont fragiles et méritent toute notre attention et surtout notre protection.

Conscients des profondes mutations économiques et territoriales qui affectent notre quotidien, nous avons engagé, en 2016, une grande enquête sur les attentes des collectivités territoriales et des milieux associatifs afin de nous adapter à ces mutations pour mieux répondre aux défis majeurs de nos sociétés périurbaines, rurales et métropolitaines.

2017 verra la mise en place d'une nouvelle organisation pour notre équipe technique.

Une répartition en trois grands secteurs géographiques sur lesquels interviendront des binômes d'Architectes-conseillers, tiendra compte des nouvelles intercommunalités:

- A l'Est, le Val de Saône, la Dombes et la Côtière
- Au Centre, la Bresse, le Revermont, le Pays de Cerdon et la Plaine de l'Ain
- A l'Ouest, le Bugey, les Pays de Bellegarde et de Seyssel et de Gex.

A l'initiative du Département, une réflexion a été engagée pour le regroupement sur le site Delestraint de tous les organismes œuvrant dans les domaines de l'Habitat et l'Aménagement du territoire afin de rendre plus lisibles et efficaces les missions et compétences des uns et des autres

Le CAUE de l'Ain a également mené, avec les communes de Nantua et Belley, des ateliers dédiés en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon et le soutien de la DRAC.

Nous poursuivons le travail de valorisation du patrimoine du Pays de Gex dans le cadre de son PLUi avec le concours de l'UDAP.

Nous achèverons en 2017 l'expérimentation sur la Densification Douce Maîtrisée en lien avec la DDT.

Deux parcours d'architecture XXème ont été menés sur Bourg-en-Bresse avec l'aide précieuse de l'Association des Architectes de l'Ain.

Enfin, 2017 sera l'année de la diffusion du nouvel opus de l'Atlas des PAYSAGES de l'Ain dont le Conseil Départemental nous a confié la réalisation, en association avec les services de l'Etat et du Département.

La Charte paysagère du BUCOPA en est l'une des déclinaisons immédiates.

Toutes ces actions convergent vers un seul objectif : le mieux vivre ensemble sur un territoire équilibré et dans un environnement préservé.

Elles sont essentielles au bien-être des générations futures et leur pérennité engage la réflexion et la responsabilité de tous les élus du Département.

Alors longue vie au CAUE !

Christophe FORTIN

Président du CAUE de l'Ain

Conseiller départemental du canton d'Ambérieu / St-Rambert-en-Bugey
Président de la commission des Affaires Economiques, des Questions Européennes et Transfrontalières



« Il est créé... dans le département de l'Ain une association dénommée Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci de les adapter aux particularités locales ». (article 1 des statuts du CAUE de l'Ain)

Le Conseil d'Administration

Novembre 2016

I - QUATRE REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT, Membres de droit (Octobre 2016)

- Emmanuelle DIDIER, Architecte des Bâtiments de France, Cheffe du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
- Gérard PERRIN, Directeur Départemental des Territoires
- Marilyne REMER, Directrice académique des services de l'éducation nationale

II - SIX REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES, désignés par le Conseil Départemental (Novembre 2016)

- Nathalie BARDE*, Conseillère Départementale, Canton de Trévoux
- Sandrine CASTELLANO, Conseillère Départementale du Canton d'Ambérieu-en-Bugey
- Alain CHAPUIS, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Etienne-du-Bois, Maire de Saint-Etienne-du-Bois
- Christophe FORTIN**, Conseiller Départemental, Canton d'Ambérieu-en-Bugey
- Clotilde FOURNIER*, Conseillère Départementale, Canton d'Attignat, Maire de Saint-Sulpice
- Christophe GREFFET, Conseiller Départemental, Canton de Vonnas, Maire de Saint-Genis-sur-Menthon

III - QUATRE REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES, désignés par le Préfet (Mars 2015)

- Christian COLLARD*, Architecte DPLG, Président de l'Association des Architectes de l'Ain
- Jacques GERBE, Architecte DPLG
- Gérard OLIVIER, Spécialiste environnemental, Délégué AVENA
- Claude RABUEL*, Entrepreneur, représentant le Salon de l'Habitat et FIB 01

IV - DEUX PERSONNES QUALIFIÉES, choisies par le Préfet (Mars 2015)

- Catherine MAILLET, représentant l'Association «Patrimoine des Pays de l'Ain»
- Jacqueline SELIGNAN*, Maire de Saint-Eloi et Présidente du SCoT BUCOPA

V - UN REPRÉSENTANT ÉLU PAR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION, siégeant avec voix consultative

- Christian ECOCHARD, Architecte-Conseiller

VI - SIX MEMBRES ÉLUS AU SCRUTIN SECRET PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Juin 2011)

- Jean-Pierre BRUNET, entrepreneur, représentant l'Union des Entrepreneurs du Paysage des régions Rhône-Alpes et Auvergne
- Jean-François DUFOUR, représentant la Fédération du Bâtiment et T.P. et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain
- Alain GROS*, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain
- Bernard HAUMONT, Sociologue, professeur en école d'architecture, directeur de recherche CNRS
- Eric JEANNET, artisan carreleur, représentant la Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment de l'Ain
- Pascal PRUNIAUX, Géomètre-Expert, représentant la Chambre Syndicale des Géomètres-Experts du département de l'Ain

PRÉSIDENT HONORAIRE

- Pierre CHAMBAUD*, Président fondateur du C.A.U.E. de l'Ain

AUTRE MEMBRE (Voix consultative)

- Bruno LUGAZ, Directeur du C.A.U.E. de l'Ain

** : Président du C.A.U.E. de l'Ain

* : Membres du Bureau

L'équipe

Direction générale
Direction des études



Bruno Lugaz
Architecte-urbaniste

Equipe administrative :

Secrétariat :



Marie-Noëlle Guichardon
Secrétaire-comptable

Communication :



Nathalie Grange
Chargée de communication

Documentation :



Nathalie Lequy
Chargée de documentation



Marie-Laurence Ecochard
Documentaliste-juriste

Equipe technique :

Architectes-conseillers :



Christian Ecochard



Amandine Thimon

Chargés d'études :



Isabelle Roger-Favre
Géographe-urbaniste



Lorène Jocteur
Paysagiste



Anne Selva



Bruno Savi



Matthieu Lardièrre
Architecte-conseiller en
patrimoine
Com. de Com. Pays de Gex



Caroline Bellot
Paysagiste
Bugey



Matthieu Viguié



Sandrine Houdin



Rébecca Debat
Apprentie Urbaniste
La Densification
Douce Maîtrise



Claire Revol
Sociologue
Enquête collectivités

Conseil aux particuliers

Dispositif du conseil

Le CAUE est situé au Centre Delestraint à Bourg où sont regroupés plusieurs organismes départementaux. Plus particulièrement, sous la dénomination «Maison de l'Habitat», il est associé à l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et au CODAL (Comité Départemental d'Aide au Logement). Ainsi, le public peut trouver, à la même adresse, des conseils complémentaires: ceux des juristes de l'ADIL, ceux des architectes et autres personnels compétents du CAUE et les aides apportées par le CODAL. Il y trouvera également le Centre de documentation du CAUE.

D'autres organismes dispensent un conseil, comme l'Espace Info Énergie d'ALEC 01, ou le Pact pour certains aspects de la rénovation de l'Habitat. S'ils ne sont pas situés au même endroit et entretiennent d'autres partenariats, les missions restent voisines et complémentaires. Le Département propose ainsi un service étoffé et une certaine sécurité au public engagé dans une opération de construction ou de réhabilitation.

L'objectif d'améliorer la lisibilité pour le public et d'harmoniser les messages, notamment en terme de développement durable, se renforce avec les réflexions menées à tous niveaux autour de l'idée de «guichet unique».

Déroulement du conseil

Le conseil aux particuliers est assuré par les architectes-conseillers du CAUE. Il se déroule sur le lieu du projet sous la forme d'un dialogue constructif où les meilleures solutions sont recherchées avec la finalité d'une meilleure qualité de conception et une meilleure intégration au paysage. Ce conseil s'effectue sur rendez-vous et il est gratuit. Une fiche-conseil, rendant compte des orientations envisagées, est adressée à la mairie et aux services instructeurs, ainsi qu'au particulier. Les rendez-vous sont nombreux partout dans l'Ain.

Certains conseils sont donnés selon une convention spéciale avec des collectivités, pour certaines zones protégées ou selon des objectifs spécifiques, pour les opérations façades, avec des nuanciers chromatiques, ou pour divers types de projets, avec quelquefois des cahiers de recommandations architecturales.



**UN ARCHITECTE-CONSEILLER
GRATUITEMENT A VOTRE DISP**

Propriétaires, vous souhaitez construire, agrandir ou

Vous pouvez bénéficier de l'aide gratuite d'un architecte-conseiller du CAUE, un service départemental créé par la loi sur l'architecture de 1977.

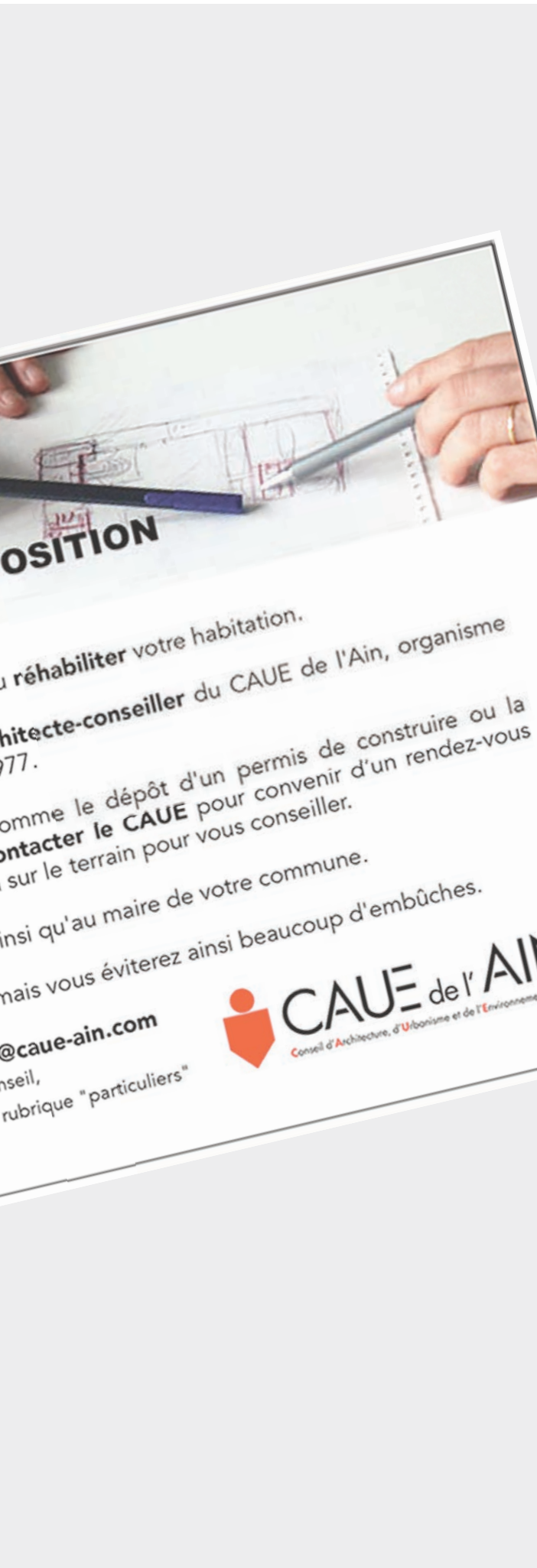
Avant d'engager les formalités administratives et de déposer la déclaration préalable de travaux, vous pouvez consulter gratuitement avec un architecte-conseiller qui vous rencontrera sur le terrain.

Un compte-rendu de visite vous sera transmis, ainsi que des conseils et des plans.

Vous resterez les seuls maîtres de votre projet.

Téléphone : 04 74 21 11 31 - Mail : contact@caue01.org

Pour plus d'informations sur les conditions de notre conseil, consultez le site internet du CAUE "www.caue01.org"



Les conseils en 2016 :

Cette année, 220 conseils aux particuliers ont été donnés dans 105 communes dont 13 ont une convention spéciale, pour cette action, avec le CAUE.

Secteurs géographiques	Nombre de conseils donnés
Dombes Sud / Val de Saône	44
Bresse	16
Haut-Bugey / Pays de Gex	89
Bugey	41
Revermont / Dombes Nord	30

Des projets très différents :

En 2016, le CAUE a apporté ses recommandations pour des types de projets très variés :

- construction de maison individuelle ou logement collectif
- réhabilitation de grange ou hangar
- rénovation de ferme, maison individuelle ou maison de ville
- aménagement de lotissement
- extension
- conseil sur façade : menuiseries, volets, ouvertures, couleur
- création véranda, abri, garage
- bâtiment agricole,
- hébergement de loisirs : implantation mobilhome, chalet, gîte
- bâtiment industriel (construction ou rénovation)
- commerce : devanture magasin

Il a été constaté dans certains secteurs comme le Pays de Gex, une augmentation du nombre de conseils pour des projets d'habitat collectif au dépend de la maison individuelle.

«Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre.(...)»

Extrait de la Loi du 7 Juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine qui a modifié la Loi sur l'architecture de 1977

« (...) La mise en oeuvre du programme régional pour l'efficacité énergétique s'appuie sur le réseau des plateformes territoriales de la rénovation énergétique et, dans leurs domaines de compétences respectifs, sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sur l'Agence nationale de l'habitat, sur les agences départementales d'information sur le logement, sur les agences locales de l'énergie et du climat, sur les agences d'urbanisme, sur les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, sur les agences régionales de l'énergie et, plus généralement, sur le tissu associatif partenaire. (...) »

Extrait de la Loi du 17 Août 2015 sur la Transition Energétique qui a introduit le CAUE dans le code de l'environnement.

EXEMPLES DE FICHES DE RECOMMANDATIONS

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN
34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41 - Email : contact@caue-ain.com

COMMUNE : PONT-DE-VEYLE Architecte-conseiller du CAUE : Bruno Savy Site du conseil : 01/01/2016 Visite sur place

NOM du PROPRIÉTAIRE	NATURE DU PROJET	AVANT-PROJET OU PERMIS DE CONSTRUIRE	PERSONNES RENCONTRÉES
	Extension d'une maison individuelle	AP	

OBSERVATIONS

Il s'agit d'un avant-projet d'extension d'une maison individuelle située à Pont-de-Veyle, dans le périmètre d'un bâtiment historique classé sur l'axe de la Voie Verte (N101), ce qui a été constaté une fois sur place. Dès lors, seul l'avis de l'architecte des Bâtiments de France sera requis, particulièrement en ce qui concerne la définition de la co-voies. Les recommandations du CAUE qui suivent évoquent des propositions de principe à développer en fonction des documents d'urbanisme existants, de l'éventuel règlement de lotissements et du contexte.

Il s'agit d'une maison individuelle fortement contrainte dans ses possibilités d'extension, du fait d'une implantation en longinar, comprise dans un lotissement d'autres maisons construites par le même opérateur.

Pour anticiper l'extension de cette maison, il conviendra :

- d'imaginer l'évolution des fonctions de chacune des pièces à moyen et long terme
- d'évaluer les besoins en rangements, stockage privatisés, à court et long terme.

Cette recommandation est donnée sous réserve d'application de la réglementation en vigueur.

CRÉDIT À LA RÉVISION :
Monsieur PONT-DE-VEYLE (qui fera suite au service instructeur le cas échéant)
- L'OP
- Adressé au propriétaire

NOT : Les conseils donnés par les architectes-conseillers du CAUE ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative, et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le présent document appartient aux autorités compétentes et non au CAUE. B. 1/1

Ils ont fait appel au CAUE...

“ Ils ont acquis leur maison il y a 10 ans, mais leurs besoins ont changé. Ils auraient besoin d'agrandir mais ne savent pas trop par quel garage existant en créant des ouvertures ou faire une extension...”

Ils ont acquis une ancienne ferme qu'ils souhaitent réhabiliter pour en faire une maison de ville, ils ne savent pas trop comment l'aménager pour qu'elle corresponde à leurs besoins, ouvertures sur le jardin.

Avec l'aide de l'architecte-conseiller qui les rencontre sur le terrain, ils ont pu définir leurs besoins. A l'issue de l'échange, le particulier aura reçu des informations nécessaires à la poursuite de son projet et à sa bonne insertion dans son environnement. En apportant sa sensibilité architecturale, l'architecte-conseiller pourra apporter la qualité architecturale nécessaire à son projet.

SUIVI COULEUR-MATIERE

COMMUNE : TREVOUX Architecte-conseiller du CAUE : E. COCHARD Site du conseil : 01/01/2016 Visite sur place

NOM du PROPRIÉTAIRE	NATURE DU PROJET	AVANT-PROJET OU PERMIS DE CONSTRUIRE	PERSONNES RENCONTRÉES
	Restoration d'un pigeonnier	AP	

OBSERVATIONS

Cet avis fait suite à une consultation d'Alexis Fugère, architecte chargé de la restauration du pigeonnier. L'édifice est situé sur le territoire de Montbrison, à Jassans-Rivière, dans le périmètre de protection de l'église Notre-Dame de l'Assomption, inscrite au titre des monuments historiques le 1er février 1995. Le pigeonnier est repéré au pré-inventaire des richesses touristiques du canton d'Albignac. Alexis Fugère informe au nom du propriétaire sur la conduite à tenir pour la réalisation des travaux de restauration de l'édifice.

Restoration d'un édifice avec différenciation du socle par rapport à la toiture de l'édifice.
Remplacement des matériaux, avec mise en œuvre d'isolants.
Restoration de chaînes d'angles en brique.

Recommandations du CAUE

Les pigeonniers sont conçus pour un usage symbolique et unique. Tous travaux envisagés sur cet édifice doivent venir à ne pas dénaturer ses caractéristiques et spécifiques. C'est pourquoi, nous recommandons au propriétaire de tenir compte des remarques suivantes :

Matériau - Le pisé est un support léger et respirant. L'utilisation d'un enduit à base de chaux est donc particulièrement recommandée pour répondre au type de matériau. Le badigeonnage en plâtre et gypse, peut être évité. Il faut cependant associer les recommandations au ciment. Pour la façade, nous recommandons l'utilisation d'une couleur d'enduit (type OSM) (sans chaux) de 200 comme seule coloration de l'édifice qui permettra de retrouver des traces d'anciennes couleurs. Or, il est préférable de maintenir les effets d'ancienneté en peinture des bases d'origine, sans sur-décolorer au niveau du raccord avec la toiture. Cependant, il n'est pas nécessaire de marquer l'ancienneté de l'ouverture récente qui vient rompre la continuité (mettre sur le plan de coupe).

Chaînes d'angles - La réalisation de chaînes d'angles "officielles" en briques dénature l'aspect initial du pigeonnier, dont le traitement des angles est une partie intégrante. Préférer un traitement continu de l'enduit. De plus, les angles d'angle trop restreints sont à éviter (ne pas dépasser la règle).


Menuiseries - Afin de ne pas dénaturer le pigeonnier en lui conférant un caractère trop domestique éviter la création d'ouvertures supplémentaires. Les menuiseries doivent de préférence être manœuvrantes et, au besoin, être en bois ou en aluminium à l'ancienne. La réalisation d'ouvertures manœuvrantes est autorisée aux ouvertures non caractéristiques des pigeonniers.

Enfin, nous rappelons que toute intervention devra faire l'objet d'une déclaration écrite des services compétents et notamment l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

Ces recommandations sont données sous réserve d'application de la réglementation en vigueur.




CRÉDIT À LA RÉVISION :
Monsieur FUGÈRE

CRÉDITS ÉVENTUELS



NOT : Les conseils donnés par les architectes-conseillers du CAUE ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative, et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le présent document appartient aux autorités compétentes et non au CAUE. p. 1/1

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN
34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41 - E-mail : contact@caue-ain.com

COMMUNE	Architecte-conseiller du CAUE : Anne SELVA		Date : 25/02/16	Visite sur place X
NOM du PROPRIÉTAIRE	NATURE DU PROJET	AVANT-PROJET OU PERMIS DE CONSTRUIRE	PERSONNES RENCONTRÉES :	
	Reconstruction d'un ancien hangar agricole.	AP		
OBSERVATIONS			CROQUIS ÉVENTUEL	
<p>Monsieur [nom] a sollicité le CAUE afin d'avoir des recommandations sur la reconstruction d'un ancien hangar agricole. L'objectif de cette construction est la réalisation d'un abri à voiture et d'un espace abrité. La démarche de projet est très intéressante. Plutôt que de monter un hangar préfabriqué, c'est un ancien hangar agricole qui va trouver une nouvelle vie. Ce hangar présente une belle qualité architecturale. Cf. photos ci-contre. Ce hangar était auparavant implanté à Pont-de-Vevry, rue des Roselets.</p> <p>La construction mesure les dimensions de 19.50 m x 8.50 m à l'aplomb des toitures, ce qui correspond à une emprise au sol de 173,55m², mais les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements sont exclus l'emprise au sol. Ainsi l'emprise au sol sera inférieure au seuil des 170m².</p> 			<p>La partie arrière du hangar qui se trouvera en limite de propriété sera fermée par une construction en maçonnerie sur 2m de haut. L'espace arrières sera clos par un bardage bois vertical. Les façades Ouest et Est seront closes par un bardage bois vertical. Ces principes sont tout à fait cohérents avec l'architecture et le caractère du hangar.</p> <p>Nous recommandons d'enduire la partie maçonnée avec un enduit ton pierre, dans des teintes approchantes des teintes présentes ci-contre.</p> <p>Pour le bardage bois, nous recommandons d'utiliser des planches de bois de largeurs identiques à celles d'origine, si possible d'essence identique et avec le même traitement ou sans traitement afin de laisser grincer naturellement le bois, comme sur le bardage existant.</p>  	
Copie a été transmise à : - Maire - Propriétaire			NB : Les conseils donnés par les architectes-conseillers du CAUE ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative, et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes et non au CAUE.	

*ngés, avec la famille qui s'est
ou commencer : aménager le*


*faire leur habitation, mais ne
besoins : grands espaces de*

*ils cernent rapidement leurs
ations et conseils techniques
n environnement.
nera les outils au particulier*

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN
34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41 - Email : contact@caue-ain.com

COMMUNE THORY	Architecte-conseiller du CAUE : M. VIGNÉ		Date du conseil : 21 10 2016	Visite sur place X
NOM du PROPRIÉTAIRE	NATURE DU PROJET	AVANT-PROJET OU PERMIS DE CONSTRUIRE	PERSONNES RENCONTRÉES :	
	RENOVATION D'UN BÂTIMENT EN HABITAT COLLECTIF	PC		
OBSERVATIONS			CROQUIS ÉVENTUEL	
<p>Le projet concerne un bâtiment à l'expression architecturale traditionnelle du pays de Gex. Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment en 6 logements de lot D ne sera pas concerné par le projet (dans un premier temps). Le bâtiment présente de nombreux éléments caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale : un volume simple et très prononcé, un large débord de toit sur la façade principale, des ouvertures aux proportions petites et carrées ou plus haute que large, des murs cochen, des espaces de chaire... qui est important d'intégrer et de mettre en valeur.</p> <p>Depuis les premières recommandations, le projet a nettement évolué et la notion de qualité apparaît tout particulièrement sur les espaces extérieurs. L'aménagement des abords ou des jardins en terrasse à l'intérieur. Quant au projet architectural, il respecte la volumétrie et compose avec les dominantes du bâtiment (y compris des différentes façades avec les séparations des murs cochen).</p> <p>Afin d'aller plus loin dans la qualité du projet et d'avoir une intervention toujours plus respectueuse du bâtiment et de son environnement, nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éviter la sortie du parking aménagé au niveau de pincement de la route. - De se rapprocher des couleurs des aménagements urbains de la ville pour les éléments cochant sur la rue des Maréchaux. - De bien garder la lecture mur-clôture propre à ce secteur ainsi que le jeu de haies composées d'essences variées. - Bien que les grandes ouvertures ne soient pas recommandées en façade nord-ouest des bâtiments traditionnels gessiens, l'organisation, la distribution des pièces et leur liens avec l'espace vert est, dans ce cas cohérents. - Bien qu'il serait préférable de limiter voir supprimer les balcons en façade nord-ouest, ces derniers sont dans le prolongement des pièces à vivre et (pour les lots A, B et C) relativement peu perceptible depuis l'espace public. - De diminuer les ouvertures en façade sud-est, particulièrement à l'étage. - De développer un projet couleur venant souligner les différents volumes. Le volume centrale en façade sud-est pourrait être recouvert d'un bardage bois verticale qui rappellerait le bardage actuel. Nous recommandons l'emploi du bois ou autre tissu coché. <p>Ces recommandations sont données sous réserve d'application de la réglementation en vigueur.</p>				
Copie a été transmise à : - Maire de THORY - Subdivisions de GEX			NB : Les conseils donnés par les architectes-conseillers du CAUE ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative, et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes et non au CAUE.	

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN
34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41 - Email : contact@caue-ain.com

COMMUNE : AMBERIEU-en-BUGEY	Architecte-conseiller du CAUE : Sandrine HOUDIN		Date du conseil : 13/05/16	Visite sur place X
NOM du PROPRIÉTAIRE	NATURE DU PROJET	AVANT-PROJET OU PERMIS DE CONSTRUIRE	PERSONNES RENCONTRÉES :	
	Extension d'une maison d'habitation	A.P.		
OBSERVATIONS			REFERENCES - HYPOTHÈSES	
<p>Cette note de recommandations fait suite à une demande de la pétitionnaire sur son projet d'extension d'une maison individuelle. Le projet se situe dans un environnement de maisons traditionnelles.</p> <p>La propriétaire est soucieuse de cet environnement de qualité et souhaite que son projet s'intègre dans son contexte bâti existant sans le dénaturer.</p> <p>L'architecture envisagée est de volume simple. Il s'agit de transformer la terrasse, située sur l'arrière de la maison actuelle, afin d'agrandir la partie habitable d'environ 35 m². Nous recommandons que cette extension soit perçue comme le prolongement du bâtiment existant grâce à la continuité de toiture.</p> <p>L'extension pourrait également s'orienter vers un projet contemporain s'il est bien pensé et dessiné.</p> <p>Les menuiseries seront un large baie, côté jardin, permettant l'apport de lumière naturelle et une ouverture latérale de même type que la maison afin de s'intégrer au mieux à la volumétrie générale.</p> <p>Dans l'ensemble, le projet envisagé ne porte pas atteinte visuellement à l'environnement bâti et paysager.</p> <p>Nous restons à disposition de Mme Chevrolat pour toute recommandation complémentaire lorsque le projet sera dessiné, avant dépôt du permis de construire. Nous orientons la pétitionnaire à se tourner vers un architecte pour concevoir son projet.</p> <p>Ces recommandations sont données sous réserve d'application de la réglementation en vigueur.</p>				
Copie a été transmise à : - Maire d'AMBERIEU-en-BUGEY - Pétitionnaires :			NB : Les conseils donnés par les architectes-conseillers du CAUE ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative, et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes et non au CAUE.	

Conseil aux intercommunalités

24 structures intercommunales sont adhérentes au CAUE de l'Ain, confirmant ainsi la montée en puissance des sollicitations vis-à-vis de leurs nouvelles compétences.

Schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme intercommunaux, chartes de qualité des zones d'activités, aménagements de rivières, plan de paysage, accompagnement des autorisations de construire... sont les conseils les plus demandés. Ils vont connaître un fort développement dans les prochaines années



Communautés de communes

BOURG-EN-BRESSE AGGLOMERATION



Jury carré Amiot

Commanditaire : Communauté de communes

Mission : Le CAUE a été sollicité par Bourg-en-Bresse Agglomération pour participer au jury du Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.), dans le cadre plus large du projet dit « Carré Amiot ». Situé sur le très urbain Cours de Verdun à Bourg-en-Bresse, le futur C.R.D. regroupera plus de 1000 élèves en formation musicale, pratique instrumentale, théâtre...

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES



Restructuration de la piscine intercommunale à Villars-les-Dombes

Commanditaire : Communauté de communes

Mission : Le CAUE a participé au jury de conception-réalisation pour la restructuration de la piscine intercommunale à Villars-les-Dombes.

Le cadre actuel, en lien avec le camping et proche du parc des oiseaux, est valorisant. Le site de la piscine sera entièrement réaménagé pour accueillir ce nouvel équipement dont le programme correspond aux usagers actuels (scolaires, campeurs, touristes ...).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMBES SAONE VALLEE



Label ville d'art et d'histoire

Commanditaire : Communauté de communes

Partenaire : UDAP

Mission : La communauté de communes Dombes Saône Vallée bénéficie du label «ville d'art et d'histoire» depuis 2008. Suite à la fusion en 2016 des communautés de communes, le territoire compte désormais 19 communes. Afin d'inclure l'ensemble du territoire, la communauté de communes propose une extension du label. Le CAUE est invité à participer aux séances décisives du comité de pilotage pour enrichir le travail préalable au dossier d'extension du label.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTREVEL-EN-BRESSE



Jury caserne de gendarmerie à Jayat

Commanditaire : Communauté de communes

Mission : La Communauté de Communes de Montrevel-en-bresse a sollicité le CAUE pour le jury de concours pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une caserne de gendarmerie à Jayat. Le CAUE a participé à l'examen des candidatures et dans un deuxième temps à l'examen et au classement des propositions remises par trois équipes de maîtrise d'œuvre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-TRIVIER DE COURTES



Ferme Musée de la Forêt à Courtes

Commanditaire : Communauté de communes

Mission : Le bureau d'étude « les Maîtres du Rêve » (Ingénieries Touristique & Culturelle, Programmation, basé à Paris) a été diligenté par la Communauté de Communes de Saint-Trivier-de-Courtes pour réaliser une étude en vue de la valorisation touristique de la ferme-musée de Courtes. Dans le cadre de la première phase de cette étude, le CAUE a apporté ses compétences, avec d'autres acteurs du territoire, et donné son avis (spécificités architecturales, valeur patrimoniale, mise en réseau) afin de mieux cerner les potentialités de valorisation de la ferme.



Recommandations sur la mise en accessibilité de la Carronnière, et des locaux de la communauté de communes

Commanditaire : Communauté de communes
Partenaire : UDAP

Mission : Les élus ont souhaité avoir un avis sur la mise en accessibilité de la Carronnière (vaste halle ouverte accueillant quelques manifestations) et des locaux de la communauté de communes, situés à l'étage. Les questions abordées ont nécessité un travail étroit avec l'architecte des bâtiments de France, puisque le secteur est dans un périmètre classé.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX



Valorisation du patrimoine

Commanditaire : Communauté de communes
Partenaire : UDAP

Mission : Le CAUE est sollicité par la communauté de communes pour l'aider dans la valorisation de son patrimoine lors de l'élaboration du PLUi et la mise en place de protection spécifique.

Pour mener à bien ce travail, différentes missions sont confiées au CAUE par la communauté de communes :

- A partir de l'inventaire du patrimoine existant, redéfinir avec chaque commune les ensembles bâtis et les projets susceptibles de bénéficier d'intérêt et de protection,
- Conseiller les particuliers et les professionnels en amont des décisions administratives (PD, DP, PC, lotissement, ZAC...) en se déplaçant sur le terrain,
- Accompagner la communauté de communes dans la mise en place d'AVAP sur le territoire,
- Assurer le suivi des AVAP communautaires et les autorisations administratives.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'ALBARINE

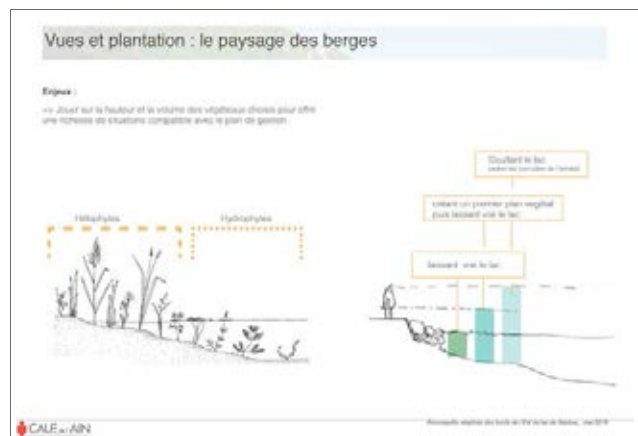


Paysage, habitat et urbanisme

Commanditaire : Communauté de communes
Partenaires : UDAP/DDT

Mission : Suite à une réunion à la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine et d'une visite des centres-bourgs des trois communes Tenay, Saint-Rambert-en-Bugey et Argis, le CAUE a été sollicité pour mener une réflexion générale afin de renforcer la cohésion de ces trois communes. Pour donner une nouvelle image à cette vallée, il est important et nécessaire de développer une réflexion. L'objectif de ce travail est de faire émerger des « solutions innovantes » en terme de renouvellement des manières d'habiter et des formes urbaines dans un tissu marqué par une histoire forte, mais aussi d'impulser une envie nouvelle d'habiter ce territoire. La réflexion du CAUE permettra de définir les projets à mettre en place pour habiter les centres bourgs de chaque commune : diversifier le parcellaire pour favoriser de l'habitat varié (maisons jumelées, de village, habitat intermédiaire, collectif...).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BUGEY



Valorisation des berges

Commanditaire : Communauté de communes

Mission : La Communauté de communes du Haut Bugey, dans le cadre du SIVU de l'Ange et de l'Oignin, souhaite réaliser des travaux de renaturation d'une partie du littoral du lac de Nantua.

Le CAUE a accompagné le SIVU de l'Ange et de l'Oignin dans l'élaboration d'un cahier des charges permettant la reconquête des rives en prenant en compte le paysage.

Syndicats mixtes

SYNDICAT MIXTE BUCOPA



Les paysages du SCoT BUCOPA

Dans le cadre de la révision de son SCoT, le syndicat mixte a souhaité forger une stratégie ambitieuse autour des paysages du BUCOPA.

La CAUE de l'Ain, en collaboration avec la DDT, a mis en place une série d'actions autour des paysages du BUCOPA :

- Le point de départ de cette démarche participative s'est organisé autour de deux journées de terrain appelées **RandoSCoT**.

Ces journées ont permis de soulever des interrogations, de faire émerger des pistes de réflexion en termes de perception et de « gestion » des paysages.

- A la suite des journées de RandoScot, **un atelier de travail PaysageSCoT** a été l'occasion de se saisir du paysage dans les projets locaux à travers des exemples concrets

Par petits groupes, les élus ont eu l'opportunité de toucher du doigt l'imbrication des échelles qu'implique tout projet de paysage, sous forme de trois exercices (depuis l'unité de paysage jusqu'au site d'aménagement). Cette soirée d'atelier avec les élus a permis de soulever des problématiques et des interrogations notamment liées à la pression de l'urbanisme sur les paysages du BUCOPA, à l'abandon de certaines pratiques agricoles et de leurs conséquences sur les paysages,... et ainsi faire émerger des pistes de réflexion, et des solutions pour accompagner ces changements qui sont souvent subis plutôt que construits.

- **Un séminaire** de restitution appelé «Quand les élus parlent aux experts» a permis d'échanger autour de ces projets de groupe.

Neuf élus se sont fait porte-parole de leur groupe d'atelier pour présenter «aux experts» (architectes et paysagiste conseils de la DDT), à une assemblée de professionnels du paysage, de l'architecture et de l'environnement ainsi qu'à une cinquantaine d'élus, le fruit de leur travail réalisé en atelier.

Cette soirée fut riche d'échanges constructifs en faveur des transformations des paysages à l'oeuvre sur le territoire du SCoT BUCOPA.

SYNDICAT MIXTE PAYS DU BUGEY



Participation SCoT BUGEY

Participation à l'atelier de concertation du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) du SCoT Bugey «une armature paysagère, patrimoniale, et des morphologies qui affirment une identité bugiste» comme un élément constructif du paysage.

SYNDICAT MIXTE PAYS DU BUGEY



«L'année animée des paysages du Bugey»

Cette démarche s'intègre dans un projet issu des travaux de l'actualisation de la Charte Développement Durable du Pays du Bugey. Cette action, inscrite dans le programme d'actions du CDDRA, dans un contexte de révision du SCoT BUCOPA et l'élaboration du SCoT Bugey pour les Communautés de Communes Bugey Sud, Plateau d'Hauteville et du Valromey, vise à sensibiliser les acteurs publics, mais aussi privés, la population et les professionnels, à la prise en compte des identités paysagères, des caractéristiques urbaines des villages et du patrimoine bâti existant et futur.

L'enjeu principal de la démarche est d'affiner notre perception et notre sensibilité envers les paysages bugistes pour les préserver et les valoriser dans les années à venir.

Après l'évènement de lancement qui a réuni plus de 100 personnes, des ateliers participatifs, ouverts à tous, ont été organisés par le CAUE tout au long de l'année 2016.

Sur les 10 unités paysagères définies dans l'Atlas des Paysages de l'Ain, pour le Pays du Bugey, 8 ont été étudiées au cours de cette action :

- Le plateau du Retord et le massif du Grand Colombier
- Le plateau d'Hauteville
- Le Valromey
- Les gorges de l'Albarine
- La cluse des Hôpitaux
- Le massif du Mollard de Don
- Le bassin de Belley
- La plaine du Rhône

Cinq ateliers sur site «Les paysages en chemin» ont eu lieu sur les différentes unités paysagères, avec l'objectif de :

- Parcourir le territoire différemment
- Affiner notre sensibilité et nos connaissances sur les composantes du paysage
- Réaliser un diagnostic collectif et partagé.

Chacun des ateliers sur site a été suivi d'un atelier en salle «Les paysages autour de la table» pour :

- Approfondir certaines thématiques abordées lors des ateliers sur site
- Inviter les participants à s'exprimer sur plan
- Imaginer les paysages du Bugey dans 50 ans, 100 ans, etc.

Les participants ont pu échanger et co-construire des «cartes projets» en groupe.

A l'issue de ces ateliers, un voyage d'étude dans les territoires voisins a été organisé par le CAUE afin d'approfondir les thématiques abordées lors des ateliers et d'illustrer au travers d'opérations concrètes des stratégies territoriales exemplaires.

SYNDICAT MIXTE DE L'ÎLE CHAMBOD



Evolution de l'Île Chambod

Le syndicat mixte qui gère l'île Chambod se questionne sur le devenir d'un bâtiment communément appelé bâtiment des scouts implanté sur l'île. Il a sollicité le CAUE à cet effet.

L'île Chambod a été formée, en 1960, par la création du barrage d'Allement. La superficie de l'île est de 20 hectares. L'île abrite et se trouve à proximité de nombreuses activités touristiques qui mettent en liaison différents acteurs impliqués dans la vie de l'île.

Le CAUE a présenté aux différentes parties prenantes, une vision à grande échelle de lieu et de temps qui s'articule autour des trois thématiques suivantes : identité, activité et concertation.

Le CAUE a proposé d'accompagner le syndicat dans une démarche de concertation.

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU SURAN ET DE SES AFFLUENTS



Continuité écologique des cours d'eau et continuité culturelle des moulins

Sur la partie aval du Suran, les objectifs de restauration de la continuité écologique de la rivière (libre circulation des poissons et des sédiments) définis par l'Etat se traduisent par des exigences sur les seuils des moulins. Le Syndicat de rivière a demandé au CAUE de compléter les analyses du bureau d'études mesurant les impacts sur le milieu naturel, par une approche paysagère et patrimoniale. Avant de réfléchir à l'évolution de chaque ouvrage, l'approche du CAUE a permis de mieux identifier et comprendre le rôle de chacun, y compris les propriétaires de moulin.

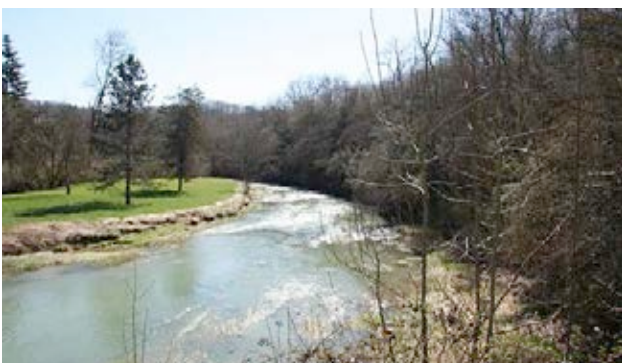
SYNDICAT MIXTE CAP 3B



Programmation leader

Le CAUE de l'Ain a régulièrement été convié au Comité de Programmation LEADER, organisé par Cap3B. L'une des étapes essentielles aura permis de valider le règlement intérieur du Comité de programmation ainsi que les premiers appels à projets et appels à candidatures.

Contrats de rivières



Le CAUE de l'Ain fait partie des Comités de rivière qui accompagnent le programme d'actions de plusieurs contrats de rivière. En siégeant dans ces instances, le CAUE peut apporter des conseils ponctuels, engager des partenariats et en tout état de cause rester informé des problématiques particulières qui lui sont utiles dans ses missions de conseil aux collectivités (aménagement, urbanisme,...) Avec la loi GEMAPI (sur la GESTION des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), les syndicats de rivières sont appelés à se regrouper et le CAUE suivra de près les incidences de ces transformations.

Conseil aux communes

Évolution du rôle du CAUE

En 2016, nous avons conseillé 91 communes, dont 65 avec convention.

Pour les communes, le CAUE est un accompagnateur quotidien. Nous sommes sollicités pour des conseils de tous ordres et pas seulement pour des projets exceptionnels ou d'envergure. Ainsi, la relation est souvent plus régulière, plus fréquente et mieux organisée.

Ainsi, les élus peuvent entreprendre et maîtriser les projets, ils peuvent anticiper et ordonner leurs actions

Ils peuvent aussi s'appuyer sur le CAUE en recevant constructeurs ou aménageurs dont la plupart sont des professionnels avertis

Des liens ou des échanges entre élus de plusieurs communes peuvent être développés à l'occasion de réunions ou visites organisées par le CAUE sur des thèmes ou sur des territoires

Analyse des domaines d'intervention

La gestion du cadre de vie et les réflexions urbaines sont le plus important secteur d'intervention. Ce domaine concerne les questions liées aux traitements de façades donnant sur le domaine public (colorations, ravalements), le patrimoine, les conseils et avis sur les autorisations aux particuliers et promoteurs (permis de construire). Nous sommes appelés également à intervenir sur des questions liées aux Plans Locaux d'Urbanisme (analyses paysagères, règlements, zonages). Nous pouvons être amenés à conseiller les particuliers en lotissements ou en ZPPAUP (ou AVAP), ou à établir des fiches de recommandations en relation avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain (UDAP).

L'habitat est le deuxième domaine d'intervention. La majorité concerne des réflexions, schémas et variantes sur des secteurs à urbaniser, lotissements et opérations groupées. Nous sommes aussi consultés pour des projets de construction de logements privés ou publics.

La production de logements et de secteurs d'extension urbaine est très importante, elle a un retentissement sur la vie des bourgs. Les grands maîtres d'ouvrages du département sont présents et produisent des opérations de qualité, mais de plus en plus en concertation avec les collectivités. Les promoteurs et aménageurs extérieurs opèrent même en milieu rural, dans des secteurs encore inexploités. La question de l'accueil de nouvelles populations a d'autres conséquences qui nécessitent également réflexion et concertation.

Les espaces et équipements de la commune viennent en troisième position. Il s'agit d'abord d'aménagements d'espaces accessibles au public. Ensuite viennent les mairies.

L'espace public (entrées et traversées de villages, rues, stationnements et cheminements), la restructuration des centre-bourgs, les abords d'équipements publics permettent

«Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction....).

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.(...)

Extrait de la Loi sur l'Architecture - Article 7

un bon fonctionnement et une sécurité, ils facilitent l'accès aux activités et services, ils peuvent mettre en valeur le cadre de vie, ils accueillent des événements, des rencontres

Le sport et le loisir occasionnent également des réalisations et se diversifient. L'accueil touristique est pour nous lié aux aides du Conseil Départemental qui nous demande un avis sur les projets d'Habitat Léger de Loisir, d'aires de camping-cars. Pour l'hébergement de loisir (gîtes), nous sommes questionnés par les communes pour leurs propres investissements (indépendamment du conseil aux particuliers, cité ailleurs).

Quelques locaux communaux sont aussi liés à l'accueil, à la restauration.

Les équipements associatifs ou festifs, les locaux sportifs, salles de sport, piscines constituent des investissements importants. Nous sommes également présents aux jurys.

Le domaine scolaire, lié au développement démographique, donne lieu à des projets (écoles neuves ou extensions, accueil de la petite enfance). Nous pouvons assurer une pré-programmation, organiser une consultation de maîtres d'œuvre, informer ou proposer des visites. Nous pouvons animer une concertation avec enseignants ou parents

Enfin, l'économie pour des surfaces commerciales ou de service, bâtiments et zones d'artisanat ou d'activité. Il faut y intégrer aussi le conseil pour de nouveaux bâtiments agricoles.

Modalités d'intervention

Les collectivités participent au coût supporté par le CAUE selon des modalités conventionnelles (élaborées avec l'aide de notre Fédération nationale) et un barème progressif.

Notre activité est basée sur une forte présence sur le terrain (répartition des architectes-conseillers en secteurs géographiques) auprès des collectivités, sur un encadrement et un accompagnement professionnel, et sur un travail de documentation et de conseil juridique. Cette organisation est bien lisible et traduit en même temps un positionnement de l'ordre du service public plutôt que de la prestation individuelle.

Les membres de l'équipe s'informent et sont formés, ils peuvent être amenés à travailler sur des sujets thématiques et innovants.

Nos liens avec les professionnels facilitent les sollicitations des collectivités, et nous avons des partenaires qui peuvent nous aider ou vers lesquels nous pouvons adresser les élus



AMBERIEU-EN-BUGEY



Réflexion sur un jardin intergénérationnel

Commanditaire : Commune

Mission : La ville d'Amberieu-en-Bugey a sollicité le CAUE de l'Ain pour réfléchir à l'aménagement futur d'un jardin public en centre-ville afin de rassembler les générations. Le centre-ville garde la mémoire du passé par ses bâtiments anciens et des lieux tels que le jardin de Mademoiselle Cattin. Le jardin, en plein centre d'Amberieu-en-Bugey a gardé sa dimension d'époque (plan de 1820 - cadastre napoléonien) L'objectif est de proposer des principes d'aménagements qui respectent le site. Le projet concerne la requalification par la réorganisation spatiale des usages actuels et futurs du jardin. La commune souhaite mettre en valeur ce lieu en y développant des usages intergénérationnels favorisant l'échange, suscitant la transmission des savoirs. La requalification de ce site, situé en centre-ville, doit permettre un environnement favorable à la mise en place de diverses activités pour tous

APREMONT



Aménagement du lotissement «les Bruves»

Commanditaire : Commune

Mission : Le projet se situe sur un site qui offre une grande qualité paysagère et qui a fait l'objet d'une orientation d'aménagement (2007). Le projet, porté par la SEMCODA, offre une mixité d'habitat (habitat collectif de 14 logements - habitat groupé avec 2 maisons jumelées - 10 lots libres). Le projet est développé par l'agence d'architecture AU*M. L'esquisse datée d'octobre 2015 a intégré différentes recommandations et présente un projet qui offre plus de qualité. Les recommandations du CAUE concernent aussi bien les aspects paysagers, urbains, architecturaux que les notions à intégrer dans le règlement de lotissement.

ARBENT



Aménagement du centre village

Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : Les élus de la commune d'Arpent souhaitent développer une réflexion sur le centre du village : organisation des commerces, équipements publics, services, espaces publics, liaisons, MAPA, mairie. Actuellement la commune dispose d'un PLU qui va évoluer en PLUi dans le cadre de la Communauté de Communes Haut Bugey. Le village abrite une église inscrite monument historique et elle est reconnue comme une commune fleurie (2 fleurs). D'un point de vue urbain, les élus ont défini un périmètre de réflexion qui correspond au centre de la partie ancienne du village. Des propositions ont été faites afin de remettre en valeur les qualités du village, son centre, son ruisseau, son patrimoine. Les orientations ont été développées afin de redonner une importance à la place centrale et ses différents usages (place de représentation, parvis de la mairie, place du marché, espace de stationnement, aire de jeux), avec une priorité aux piétons.

ARS-SUR-FORMANS



Réactualisation palette chromatique

Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : La commune souhaite réactualiser son nuancier et le compléter. Un plan d'ambiance chromatique pourrait également être mis en place.

ARTEMARE



Evolution du quartier des écoles

Commanditaire : Commune

Mission : Le CAUE de l'Ain a été sollicité pour mener une réflexion sur le quartier des écoles, situé en centre village, à proximité de la mairie, des services et commerces, pour un aménagement cohérent. Le but de ce travail est de redéfinir le site des écoles. Des terrains sont pressentis rue Croix Rousse pour déplacer les classes de primaire dans un bâtiment existant d'une superficie de 900 m² au sol. Les services périscolaires et la cantine, actuellement éloignés du site, seraient implantés à proximité.

BEAUREGARD



Evaluation palette chromatique existante

Commanditaire : Commune

Mission : L'objet de la rencontre avec les élus confirme l'intérêt d'utiliser la palette chromatique existante qui reste d'actualité et qui permet de bien valoriser l'ambiance du centre en particulier, le CAUE étant à disposition pour le suivi du projet.

BELIGNEUX



Requalification d'une place en centre ville

Commanditaire : Commune

Mission : La municipalité sollicite les conseils du CAUE pour réfléchir à l'évolution de la place de la Valbonne, située au nord de la voie ferrée, sur les deux communes de Balan et Béligneux. A ce jour, elle ne comporte pas d'aménagement spécifique pour les piétons, malgré les commerces. Entre la largeur de la voie et les stationnements, son traitement lui confère un aspect essentiellement routier. La commune souhaiterait valoriser cet espace de respiration, à l'abri de la route départementale. La question de l'évolution de la place de la Valbonne avait été soulevée à l'occasion de l'étude de 2013. Pour réaliser le dessin définitif de l'aménagement de la place de la Valbonne, le CAUE a encouragé la commune à se rapprocher du maître d'oeuvre afin de réaliser un projet dans la continuité de ce premier schéma.

BELLEY



Construction d'un pôle petite enfance

Commanditaire : Commune

Mission : Le CAUE de l'Ain a participé au concours de maîtrise d'oeuvre en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un pôle petite enfance à Belley. La commune a souhaité lancer une opération de construction d'un pôle petite enfance regroupant un multi-accueil de 61 places, un jardin d'enfants de 28 places et un Relais d'Assistants Maternels.

BELLEYDOUX



Réflexion sur les espaces publics

Commanditaire : Commune

Mission : La commune souhaite développer une réflexion sur l'aménagement des espaces publics au coeur du village. Les élus soulignent différentes problématiques : les voiries sont peu qualifiantes, la circulation sur la RD 33 est relativement rapide, il n'y a pas de continuité dans les cheminements doux et la place de la fruitière va prendre une place importante à l'échelle du village. En effet, la fruitière (bâtiment remarquable de la commune) va faire l'objet d'une rénovation après plusieurs années sans activité. Entre la fermeture de l'école en septembre 2015, et la rénovation du bâtiment, la place de la fruitière va devenir un point fort pour le village : un lieu de rassemblement. La commune demande au CAUE de l'accompagner dans ses réflexions pour l'élaboration d'un document d'étude.

BENY



Recommandation sur la traversée du village

Commanditaire : Commune

Partenaire : ADIA

Mission : La commune sollicite le CAUE pour l'accompagner dans sa réflexion sur l'aménagement de la traversée du centre village. Le CAUE apporte une analyse urbaine et prospective afin que la requalification de la traversée soit réfléchie à l'échelle d'ensemble et que la restructuration projetée intègre les évolutions à court et moyen terme. La commune souhaite que le réaménagement de la traversée soit l'occasion de mettre en valeur le village et son patrimoine. Des recommandations d'aménagement sont élaborées, sur la base d'une analyse sommaire du caractère paysager, urbain et patrimonial. Ces recommandations validées par la commune, constituent l'objectif qualitatif que le réaménagement devra atteindre.

BEYNOST



Etude chromatique

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus de la commune de Beynost utilisent actuellement un nuancier communal intégré au PLU, qu'ils souhaitent faire évoluer avec l'aide du CAUE. Cette actualisation permettra de s'adapter aux nouvelles demandes chromatiques et de valoriser au mieux les différents quartiers de Beynost (centre ancien, quartiers résidentiels, quartiers pavillonnaires).

BEYNOST



Evolution du secteur est

Commanditaire : Commune

Mission : Il s'agit de réfléchir à la recomposition de l'entrée Est de Beynost, dans le contexte urbain complexe de la Côtière, avec des enjeux communaux et intercommunaux et des contraintes multiples. Le programme envisagé prévoit de l'habitat, du commerce (supermarché), des espaces publics et paysagers. Le CAUE aide les élus à préciser le programme en vue de cette évolution du secteur, en intégrant de manière qualitative les différents éléments souhaités, en s'appuyant sur des références urbaines et paysagères.

BIZIAT



Accompagnement pour l'élaboration des OAP du PLU

Commanditaire : Commune

Partenaires : DDT/UDAP/Atelier du Triangle

Mission : Durant l'élaboration de son PLU, la commune a sollicité le CAUE afin d'avoir ses recommandations sur l'élaboration des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Sur la base d'une analyse sommaire du site, du point de vue patrimonial, paysager, urbain et architectural, des objectifs d'aménagement ainsi que des principes de compositions ont été proposés à l'échelle du village et de chaque site. Ils identifient les typologies d'espaces publics, les caractères urbains, les formes architecturales, les structures paysagères, les continuités piétonnes et modes doux à développer et à mettre en place. Sur la base de ces principes, l'Atelier du Triangle (cabinet d'urbanisme en charge du PLU), a élaboré les OAP.

BOURG-EN-BRESSE



Jury pour la maison de la culture et de la citoyenneté

Commanditaire : Commune

Mission : Le CAUE a été sollicité par la mairie de Bourg-en-Bresse pour participer à un jury permettant de choisir des lauréats, puis le futur maître d'oeuvre de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté qui regroupera en 2019 la MJC et l'AGLCA (Agence pour la gestion, la liaison et le conseil aux associations).

BREGNIER-CORDON



Evolution de la mairie

Commanditaire : Commune

Mission : Brégnier-Cordon, village typique du Sud Bugey, est composé d'un patrimoine architectural de qualité. La commune souhaite mener une réflexion sur l'évolution de la mairie. Celle-ci se situe actuellement au coeur du village, à proximité d'un espace urbain offrant une place publique, pétanque, détente et stationnement. Ce bâtiment accueille en rez-de-chaussée et au dernier niveau une entreprise d'électricité, à l'étage intermédiaire se trouve la mairie constituée d'un hall, d'un bureau d'accueil et secrétariat, d'une pièce (couloir) d'archives et de stockage, d'un bureau du maire et adjoints et d'une salle du conseil/mariage.

Aujourd'hui, les élus s'interrogent à la fois sur la mise en accessibilité et le besoin d'agrandir les locaux. C'est dans ce contexte que le CAUE de l'Ain a été sollicité par la commune afin d'entreprendre une réflexion de réhabilitation de la mairie.

L'objectif est de proposer des hypothèses selon 3 sites retenus :

- le bâtiment de la mairie actuelle,
- le bâtiment, appelé « Maison du Parisien », situé en face du groupe scolaire, à côté de la salle des fêtes, et des services techniques,
- une partie du bâtiment du musée Escale Haut-Rhône.

CEYZERIAT



Actualisation de la charte chromatique

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a sollicité le CAUE de l'Ain afin d'actualiser sa charte chromatique élaborée en 1997 et identifiée dans le PLU.

C'est la commune qui instruit les autorisations d'urbanisme. L'actualisation de la charte chromatique aura pour objectif de répondre aux problèmes identifiés durant l'instruction.

CHALAMONT



Opération coeur de village

Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : La commune a sollicité le CAUE de l'Ain afin que celui-ci l'assiste pour des opérations d'aménagement d'espaces publics.

La première concerne l'aménagement d'un parking. Le CAUE a réalisé des recommandations et différentes hypothèses d'orientations d'aménagements pour ce projet.

CHALLEX



Rénovation de la mairie

Commanditaire : Commune

Mission : Après avoir fait évoluer le programme à plusieurs reprises, avec l'aide du CAUE (modification de la surface de la salle du conseil, réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes), la réflexion sur la mairie est arrêtée. Les élus souhaitent en effet donner la priorité à l'école et son éventuel agrandissement.

CHAZEY-BONS



Traversée du centre-bourg

Commanditaire : Commune

Partenaire : ADIA

Mission : La commune de Chazey-Bons a contacté le CAUE pour faire suite à une première réflexion menée en 1994 et à un premier contact avec l'ADIA en 2015, concernant la requalification de la traversée du centre-bourg. La commune est traversée du nord au sud par la RD 504, voie principale de desserte de la commune. Actuellement, beaucoup de piétons traversent cette route dont la circulation est importante.

La commune souhaite mener une réflexion plus globale du centre-bourg « à sécuriser » en améliorant le fonctionnement des usages et par la même occasion, valoriser l'espace public. La traversée doit être un lieu agréable pour les habitants, une vitrine pour la commune. La question de base concernant la sécurité routière est donc l'occasion de reconsidérer plus largement les enjeux, en s'appuyant sur les usages actuels et possibles, en valorisant l'existant et en recherchant la qualité de l'espace.

CHEVRY



Dialogue compétitif sur l'aménagement du centre village

Commanditaire : Commune

Partenaires : Communauté de communes du Pays de Gex / DDT / EPF

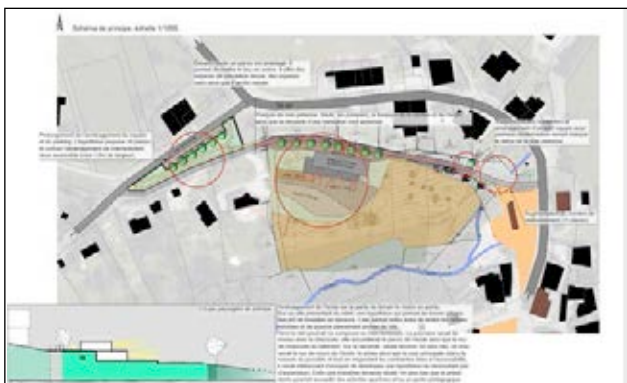
Mission : La commune de Chevry (1285 habitants) se trouve dans les sphères d'influence de Saint-Genis-Pouilly et plus largement du grand Genève.

Depuis 2014, la commune a lancé une réflexion, accompagnée par le CAUE, sur un espace de 5 ha environ situé à proximité immédiate du centre bourg et regroupant les principaux équipements publics : groupe scolaire, salle des fêtes, bureau de poste, mairie, ...

Le site, en contrebas du bourg historique, accueille sur 1,7 ha une ancienne coopérative agricole et sur plus de 2 ha une terre agricole, le tout relié à une ancienne voie de chemin de fer dont l'emprise doit être conservée.

Il s'agit ici d'exploiter les qualités paysagères du site, la centralité du lieu, les éléments constitutifs de l'histoire communale et la présence des équipements publics pour mettre en oeuvre un éco-quartier mixte. Celui-ci devra accueillir une cité artisanale (2 500 m² à 3 000 m²), un quartier résidentiel (125 logements prévus initialement), ainsi que des nouveaux services ou commerces pour consolider la centralité.

CONFORT



Construction d'une nouvelle école

Commanditaire : Commune

Mission : Dans la continuité de la réflexion menée par le CAUE en 2015 pour la construction d'une nouvelle école sur un terrain en centre village, proche de la mairie, l'étude et les différentes réunions ont permis de définir des principes afin de faire ressortir les qualités du site. Suite à ces échanges, la commune a sollicité une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de mettre en place un Marché à Procédure Adaptée. C'est le cabinet Dosse Architectes Associés qui va être amené à construire le groupe scolaire.

CONFRANÇON



Evolution du logis neuf et du coeur de Confrançon

Commanditaire : Commune

Mission : Dans un contexte d'expansion démographique, les élus de Confrançon sollicitent le CAUE pour les aider à réfléchir sur l'évolution de l'urbanisme et du cadre de vie des deux anciens bourgs, le Logis neuf et le chef-lieu de Confrançon, perçus aujourd'hui comme deux quartiers d'une seule commune. Cette réflexion concernerait essentiellement les voies douces dans le village et les opérations immobilières que la commune pourrait accueillir à plus ou moins long terme (lieu dit le Mallet). Cela pourrait définir deux échelles d'interventions, qu'il conviendrait de décliner pour chaque démarche, l'une pouvant être enrichie à une échelle intercommunale, l'autre pouvant être cernée à l'échelle communale.

CORBONOD



Aménagement du centre de loisirs sans hébergement

Commanditaire : Commune

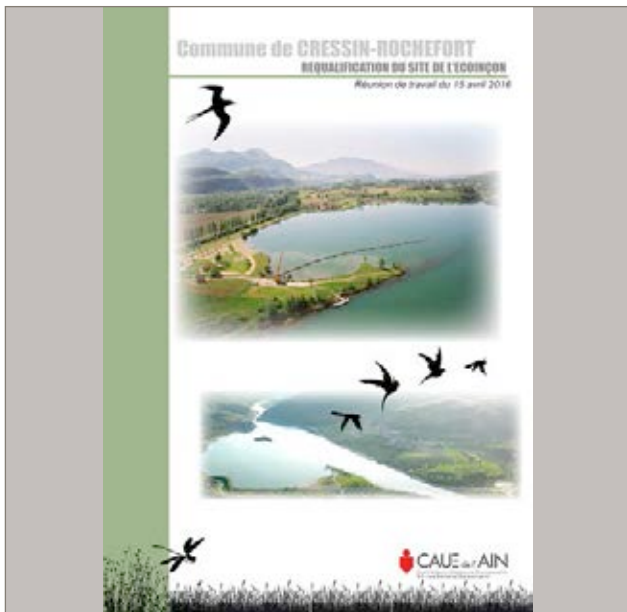
Mission : La commune a sollicité le CAUE de l'Ain afin d'entreprendre une réflexion globale sur l'aménagement du centre de loisirs représentant un élément d'attractivité pour la population.

A l'origine, le bâtiment était une ancienne ferme. Il a été réhabilité en centre aéré en 1972/73 par la CIAT. Il se développe sur 300 m² de plancher, répartis sur deux niveaux. Le bâtiment a accueilli jusqu'à 140 enfants. Aujourd'hui il est propriété de la commune et une trentaine d'enfants a été accueilli en 2015.

Cependant, le bâtiment mériterait d'être réhabilité afin d'exploiter son réel potentiel.

L'objectif est de proposer des hypothèses d'aménagements afin d'exploiter au mieux la totalité du bâtiment, le mettre aux normes et lui redonner de la valeur. La commune souhaite que le centre de loisirs réponde aux attentes et besoins de la population, assurant la fonctionnalité, le confort et l'évolutivité du site.

CRESSIN-ROCHEFORT



Requalification du site l'Ecoïçon

Commanditaire : Commune

Mission : Entre la Montagne de Parves et la Chamoise, le Lac du Lit au Roi occupe l'ancien marais de Cressin-Rochefort et Massignieu-de-Rives, et bénéficie d'un paysage de grande qualité. Aujourd'hui, au lieu-dit l'Ecoïçon, la commune a fait aménager une zone de loisirs plantée d'une végétation aux essences variées sur des surfaces de gazon ou gravillonnée et/ou de terre battue. Le restaurant contribue à l'attractivité de ce lieu. La Via Rhôna à proximité longe le Lac et offre la possibilité de faire une halte et de s'arrêter découvrir ce magnifique paysage. Cependant, ce site manque actuellement d'un aménagement structuré et mérite une mise en valeur à l'échelle de ce grand site. C'est dans ce contexte que la commune a sollicité le CAUE de l'Ain pour mener une réflexion sur la requalification de ce site naturel au bord de l'eau, dans un cadre paysager de grande qualité. L'objectif est de proposer des principes d'aménagement qui respectent ce site naturel. Cette étude doit s'inscrire dans un projet global de réflexion de développement économique et touristique du Lac du Lit au Roi et en partenariat avec la Communauté de Communes Bugey Sud.

DIVONNE-LES-BAINS



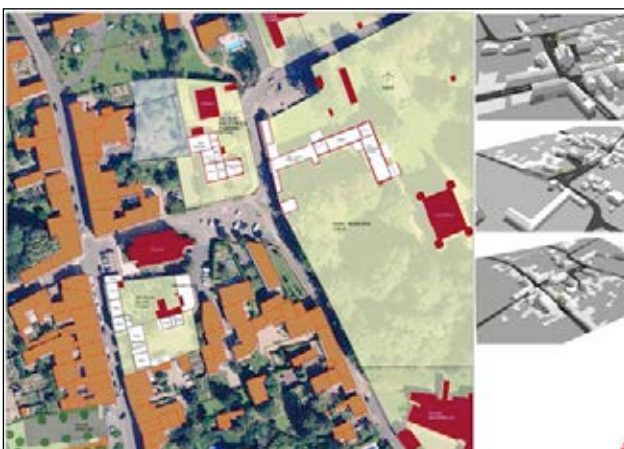
Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté des conseils sur différents projets de constructions de maisons individuelles ou d'ensemble de logements, de rénovations, d'extensions...

FAREINS



Evolution du centre

Commanditaire : Commune

Mission : Après l'acquisition en plein centre bourg d'un château entouré de son parc qui permet d'accueillir de nouveaux équipements et de créer un lieu de promenade et d'animation privilégié, les élus s'interrogent sur l'évolution du centre village. En effet, La question du devenir de certains bâtiments communaux désormais sans affectation, se pose. Cela concerne l'îlot de la mairie et l'îlot de l'ancienne école, élargi à une évolution à plus long terme du centre village.

L'objet de la réflexion est d'aider les élus à appréhender au mieux cette mutation avec une évaluation du potentiel d'évolution sous les aspects patrimoniaux, urbains, paysagers.

FERNEY-VOLTAIRE



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune
Partenaire : UDAP

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté des conseils sur différents projets de constructions de maisons individuelles ou d'ensemble de logements.

FOISSIAT



Evolution d'équipements communaux

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus de Foissiat sollicitent le CAUE pour une réflexion sur l'évolution de différents équipements communaux, tous situés dans des zones urbanisées, dans ou autour d'un cœur de village très vivant (services et commerces). L'objet de la réflexion porte sur deux points qui pourraient se fusionner ou se compléter : l'intérêt ou pas de préserver l'actuelle salle polyvalente en lieu et place, la redéfinition du pôle d'équipements sportifs et péri-scolaires.

GENOUILLEUX



Réhabilitation d'un ancien pigeonier

Commanditaire : Commune

Mission : Un petit ensemble patrimonial composé d'un ancien pigeonier et d'un bâtiment en pisé qui le jouxte, se situe en fond de place publique au centre village. Son état nécessite des travaux et la question de la reconversion est posée. L'idée proposée par le CAUE, d'une petite halle en lien et complément du pigeonier, présente des avantages, compte tenu du contexte et de la situation de cet ensemble à préserver et valoriser.

GEOVREISSET



Aménagement de la «place» du village

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus de Geovreisset s'interrogent sur l'aménagement de la « place » du village. Comme bon nombre de communes, elle ne dispose pas de véritable place, la « Place de la mairie » est un tronçon de la RD106. Or, au milieu de ce village résidentiel, on trouve une centralité composée autour de trois bâtiments : la mairie, l'église et la salle polyvalente. La commune souhaite mener une réflexion sur l'aménagement de cet espace. Un bâtiment a été racheté en vue d'être démolie dans le cadre du projet, pour donner une plus grande lisibilité à cet espace depuis la rue principale. Une analyse du village a été développée par le CAUE ainsi que deux hypothèses d'aménagement, afin d'aider les élus dans leurs choix.

GRIEGES



Urbanisation de l'entrée sud de la commune

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus souhaitent se tourner vers un bailleur social afin de définir un projet d'aménagement situé en entrée sud de leur commune, structurée par la route départementale qui la traverse. Le secteur de réflexion correspond à la partie ouest d'une Zone d'Aménagement Concerté, dite ZAC du logis, la partie Est, étant déjà réalisée (une série de maisons individuelles sur le côté de la route). Ils se tournent vers le CAUE pour pré-définir sommairement un programme et des critères d'aménagement qualitatifs afin de les faire valoir auprès du bailleur social.

GRILLY

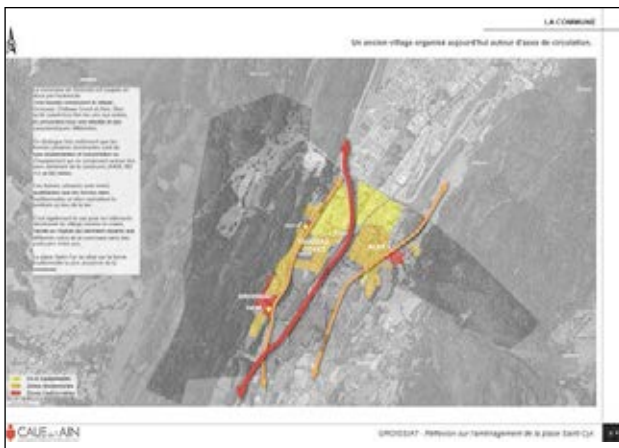


Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté des conseils sur un projet de rénovation et d'extension d'un ancien bâtiment.

GROISSIAT



Réflexion sur l'aménagement de la place Saint-Cyr

Commanditaire : Commune

Partenaire : ADIA

Mission : Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de la place Saint-Cyr, le CAUE a proposé aux élus une analyse et un état des lieux du site (circulations, stationnement, espace de repos, espace vert, usages, perspectives) afin d'avoir une réflexion plus large autour de la place.

L'étude a permis de définir le secteur d'aménagement, les éléments à mettre en valeur ainsi que l'identité qui devait être mise en oeuvre. Après la présentation de l'étude aux élus, ces derniers poursuivent leurs réflexions avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

HAUT-VALROMEY



Aménagement des espaces publics en centre-village

Commanditaire : Commune

Mission : Le CAUE a été sollicité par la commune du Grand Abergement pour un projet de réaménagement de la place du village et les entrées du centre bourg. L'objectif est la sécurisation du village en offrant un cadre spatial et paysager plus valorisant et en donnant une ambiance piétonne au bourg.

Dans cette même logique, le CAUE a de nouveau été sollicité par la commune nouvelle du Haut-Valromey pour réfléchir au réaménagement des espaces publics du village du Petit Abergement.

INJOUX-GENISSIAT



Regroupement de deux écoles

Commanditaire : Commune

Mission : La commune envisage le regroupement de ses écoles à Génissiat, ainsi qu'un agrandissement.

Elle a mis en place un groupe de travail qui a déjà réfléchi à un projet qui accueillerait huit classes à Génissiat. Une esquisse de programme accompagnée de surfaces, a été amorcée. Le CAUE a rencontré la commune qui souhaiterait être accompagné dans sa réflexion pour l'élaboration de principes d'aménagements.

JOURNANS



Cimetière

Commanditaire : Commune

Partenaire : ADIA

Mission : La commune projette d'agrandir son cimetière. Elle travaille avec l'ADIA sur une faisabilité technique, mais souhaite aussi l'accompagnement du CAUE pour une approche paysagère et patrimoniale.

La chapelle Saint-Valérien et le cimetière dominent le village.



Suivi du lotissement communal

Commanditaire : Commune

Partenaire : Dynacité

Mission : Un nouveau quartier est en cours d'aménagement dans le prolongement du cœur de village.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre a mené une réflexion de qualité sur les espaces publics et sur le paysage interne à l'aménagement.

La commune souhaite qu'un suivi des projets des particuliers et de Dynacité soit réalisé par le CAUE de l'Ain, afin de garantir la qualité attendue au niveau des abords de l'espace public et de la cohérence d'ensemble.

L'ABERGEMENT CLEMENCIAT



Evolution de la salle des sports

Commanditaire : Commune

Partenaire : ADIA

Mission : La commune interroge à nouveau le CAUE concernant l'évolution de sa salle des sports. En effet une réflexion avait été menée en 2013, mais les projets n'ont pas avancé.

La commune organise une rencontre entre les élus, l'ADIA (Agence départementale d'ingénierie de l'Ain) et le CAUE. Cette réunion a pour but d'apporter un conseil pluridisciplinaire.

Le CAUE réalise une réflexion rapide sur la possibilité d'implantation de la nouvelle salle des sports sur deux sites



Opération d'aménagement communale

Commanditaire : Commune

Partenaire : ADIA

Mission : La commune de l'Abergement-Clemenciat a sollicité le CAUE de l'Ain, afin qu'il l'assiste sur une opération d'aménagement sur un terrain communal situé en zone 1AU au PLU.

LA-CHAPELLE-DU-CHATELARD



Requalification des abords de la salle polyvalente

Commanditaire : Commune

Mission : Les travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente de La Chapelle du Chatelard ont été achevés au début de l'année 2016. L'architecte Etienne Mégard s'est chargé de la mission de maîtrise d'oeuvre du projet. Le bâtiment d'origine date des années 60, il est situé en coeur de village. La commune interroge le CAUE sur l'aménagement des abords de ce bâtiment. L'accès à la salle polyvalente, initialement à l'est, a été déplacé à l'ouest. Il en découle de nouvelles questions en matière d'usage de la salle des fêtes et de ses abords qui par leur traitement futur, devront s'appliquer à mettre en scène une nouvelle façade. Le CAUE propose de réfléchir à la requalification de la parcelle dans son ensemble et à l'aménagement d'un projet durable d'espace public, intégrant le monument aux morts, et ce, dans la continuité de la qualité du projet de rénovation de la salle polyvalente.

LANCRANS



Aménagement du coeur de village et de ses chemins

Commanditaire : Commune

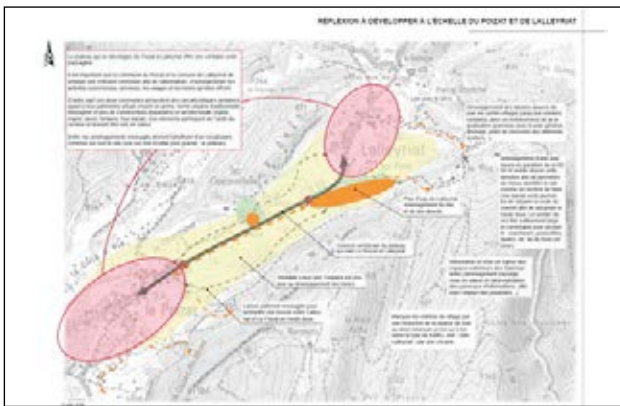
Mission : Depuis 2014, le CAUE mène avec les élus de Lancrans, une réflexion générale d'urbanisme sur l'évolution de leur commune.

L'étude du CAUE a porté sur une analyse des formes urbaines existantes, ou encore des points structurants du village, pour s'attacher ensuite à des points plus précis : place de l'église, parc, divers bâtiments...

La réflexion a montré la manière dont le village s'est développé en s'adaptant au paysage et comment les nouvelles constructions devront s'intégrer au mieux.

Les élus ont pris acte de cette étude et l'utilise comme un carnet de route. Une consultation de maîtrise d'oeuvre adaptée a été lancée, avec audition de 4 candidats. C'est l'équipe Trait d'Union qui a été retenu.

LE POIZAT - LALLEYRIAT



Aménagement du plan d'eau

Commanditaire : Commune

Mission : Suite à la réflexion menée par le CAUE en 2015 sur le réaménagement du plan d'eau de Lalleyriat, la commune a pris acte de cette étude et l'utilise comme son carnet de route. Une réunion a été organisée afin de passer le relais à la maîtrise d'oeuvre retenue : ARTER

LEAZ



Construction d'une nouvelle école

Commanditaire : Commune

Mission : La commune souhaite construire une nouvelle école, car l'école actuelle ne peut accueillir de nouveaux élèves et le site est saturé. La commune développe une faisabilité avec un architecte et souhaite avoir l'avis du CAUE sur cette pré-étude et les constructions modulaires.

MERIGNAT



Animation et sensibilisation au patrimoine architectural

Commanditaire : Commune
Partenaire : UDAP

Mission : La commune de Mérignat a sollicité le CAUE, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, pour les accompagner dans le cadre d'une meilleure prise en compte du bâti ancien qui requiert une attention particulière lors de sa rénovation.

Ainsi, la commune souhaiterait faire comprendre les modalités de mise en oeuvre de l'AVAP et l'intérêt patrimonial du village dans un contexte de sensibilisation des habitants à leur environnement de qualité.

Le CAUE propose à la commune la création de documents à visée pédagogique, type fiches pratiques et synthétiques. Ces documents seront accompagnés de deux ou trois animations thématiques et d'une visite du village pour assurer la promotion de l'architecture, l'urbanisme et le paysage pour les habitants.

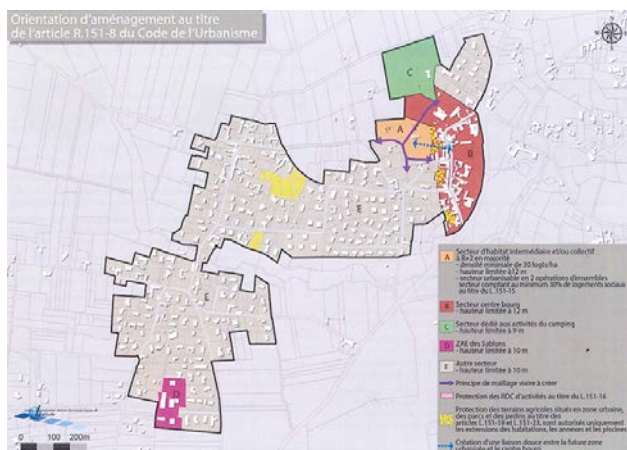
MESSIMY-SUR-SAONE



Aménagement d'un nouveau quartier

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Messimy-sur-Saône projette la construction d'un quartier de 45 logements au nord-ouest du centre bourg. Elle interroge le CAUE sur un ensemble de prescriptions concernant l'aménagement du secteur, à inclure dans le Plan Local d'Urbanisme. Pour le CAUE, les questions de hauteurs de bâti, de modes doux, de traversées, d'espaces verts... doivent impérativement s'appuyer sur une analyse sensible et technique du paysage existant (dénivelé, haies, arbres remarquables, fossés agricoles, cours d'eau...). Dans ce contexte, le CAUE propose un accompagnement des élus en amont, afin de réfléchir à une extension de village dans le respect de sa silhouette existante.

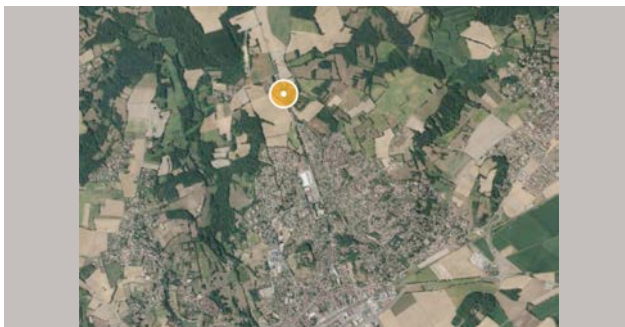


Valorisation des espaces publics

Commanditaire : Commune

Mission : La municipalité souhaite améliorer le fonctionnement de son centre-village et valoriser différents espaces publics : place de la mairie, place de la halle et parvis de l'église. La réflexion concerne également les modes doux avec le principe d'assurer des cheminements continus, confortables, agréables et sécurisés le long des différentes voies du centre et ce, en prenant en compte les récents et futurs quartiers d'habitations. Le CAUE propose une étude globale comprenant plusieurs scénarios d'évolution pour chacun des espaces publics de la commune. En 2016, l'étude est complétée par une réflexion sur l'aménagement de la place de la poste.

MEXIMIEUX



Jury construction d'une gendarmerie

Commanditaire : Commune

Mission : Le CAUE est invité par la commune de Meximieux à participer au jury du concours sur esquisse pour la réalisation d'une caserne de Gendarmerie. Le premier tour consiste à sélectionner, sur dossier de références, trois équipes parmi l'ensemble des concurrents.

MEZERIAT



Aménagement du centre bourg

Commanditaire : Commune

Partenaire : ADIA/EPF

Mission : La commune sollicite le CAUE pour l'accompagner dans son projet de réaménagement du centre village. Cette réflexion intègre la réalisation de cheminements doux à l'échelle de la commune et le réaménagement d'espaces publics et de voiries à l'échelle du centre bourg.

La commune souhaite rendre le village aux piétons. La mise en place d'une zone 30 est à l'étude.

Après les réflexions menées en 2014 par le CAUE à l'échelle de la commune, des recommandations au niveau de la place du marché ont été données.



Evolution du groupe scolaire

Commanditaire : Commune

Partenaire : ADIA

Mission : La commune a travaillé avec l'ADIA sur l'évolution de son groupe scolaire. Le programme proposé par l'ADIA définit les surfaces et l'enveloppe financière. La poursuite de la réflexion de la commune se fait avec le CAUE sur les aspects urbains. Il existe deux écoles : maternelle (3 classes + restaurant scolaire) et élémentaire (5 classes + périscolaire).

Le CAUE propose trois sites potentiels pour le nouveau groupe scolaire : le site de l'école maternelle actuelle (avec des terrains voisins à acquérir), le site de l'école élémentaire (avec également des terrains voisins à acquérir) et le site de la Bresse (ancienne usine).

MIJOUX



Aménagement et rénovation des gîtes de la Bissaude

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus de Mijoux souhaitent avoir une réflexion sur l'aménagement et la rénovation des gîtes de la Bissaude, situés à l'est du centre du village. Il semble avoir subi de nombreuses interventions à différentes époques, ce qui le rend aujourd'hui peu fonctionnel et accueillant. Concernant l'aspect extérieur, les usages et fonctions se superposent sans apporter de qualité et en rendant l'espace confus.

Les bâtiments qui sont au nombre de trois, présentent deux expressions architecturales, deux époques. La construction qui offre le plus de qualité est le bâtiment le plus ancien avec une expression architecturale traditionnelle. Les deux autres constructions montrent une expression architecturale plus banale de type année 70.

La commune souhaite développer une réflexion sur le site et ses trois gîtes en s'attachant plus particulièrement à la mise en accessibilité du bâtiment, le renforcement de son isolation... Elle demande au CAUE de l'accompagner dans ses réflexions pour l'élaboration de son projet.

MIONNAY



Aménagement des abords de la salle polyvalente

Commanditaire : Commune

Mission : La commune projette la construction d'une salle polyvalente (salle sportive + salle festive), à l'entrée nord du village, sur un tènement situé le long de la route de Bourgen-Bress. Les environs proches sont caractérisés par la prégnance du paysage agricole avec un bâti éparse à l'ouest de la route. Une première consultation a été lancée par la commune pour la construction de la salle polyvalente. Cette dernière a été déclarée infructueuse suite à la remise des esquisses de trois équipes de maîtrise d'oeuvre (coût travaux trop élevés).

La commune fait appel aux services du CAUE de l'Ain afin d'élaborer un schéma de prescriptions préalables au lancement d'une nouvelle consultation (limitée cette fois-ci à la salle de sport). Les objectifs de cette réflexion sont multiples :

- Renforcer la liaison entre le nouvel équipement et le centre bourg de Mionnay
- Eviter les implantations générant des nuisances pour le secteur pavillonnaire à proximité
- Assurer le traitement qualitatif de cette entrée de ville jusqu'à ce jour préservée.

MIONNAY



Aménagement du centre bourg et du futur quartier de la gare

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Mionnay, proche de l'agglomération lyonnaise, est en plein développement. La municipalité souhaite maîtriser son évolution à moyen et long terme. Elle fait appel au CAUE afin de mener une réflexion sur deux secteurs en particulier : le centre bourg et le quartier de la gare.

Le centre bourg est aujourd'hui caractérisé par la présence d'équipements (mairie, écoles, commerces) et d'un ensemble de logements récents dont la place pourrait être l'élément d'articulation. Au vu de l'urbanisation récente de cette commune, l'aménagement du centre bourg est une opportunité pour elle de bénéficier d'une réelle identité. Le quartier de la gare a été identifié au Plan Local d'Urbanisme comme zone future d'accueil de 280 logements aux typologies diverses (du logement individuel au petit collectif), d'un secteur d'activité tertiaire, d'un pôle sportif et d'un parc avec bassin de rétention des eaux. Pour accompagner la commune dans ses prises de décisions et introduire une phase plus opérationnelle, le CAUE a proposé plusieurs scénarios d'évolution de chacun de ces deux secteurs. Présentés à la commune, ils ont été un outil de réflexion et d'aide à la décision pour les élus.

MIRIBEL



Etude chromatique de l'îlot Saint Romain

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Miribel réfléchit à l'évolution d'un linéaire commercial dont elle a la maîtrise foncière. Cet ensemble baptisé «îlot Saint Romain» est situé en centre ville ancien, dans l'emprise de la ZPPAUP. Plusieurs réflexions ont d'ores et déjà été menées sur cet îlot avec des bureaux d'études. Afin de valoriser ce secteur, en particulier côté Grande Rue, la commune souhaite que le CAUE réfléchisse à l'ambiance chromatique et plus généralement au traitement des façades sur cette séquence pour assurer la cohérence visuelle de l'opération. Compte-tenu de la situation privilégiée de l'îlot et de la présence historique de nombreux commerces à Miribel, l'enjeu de l'opération sera de conserver et renforcer la dynamique du secteur et permettre aux commerces de proximité d'être attractifs et de perdurer.

Pour aider la commune à avancer sur ces thématiques, le CAUE élabore un plan d'ambiance chromatique propre à l'îlot, comprenant le traitement des façades (tons des murs, menuiseries, repères des détails architecturaux, rez-de-chaussée commerciaux, avec notamment les devantures et les enseignes), ainsi que des fiches de prescriptions pour le traitement des devantures commerciales.

MIRIBEL



Mise en valeur des espaces publics

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Miribel dispose de nombreux espaces verts. Elle sollicite le CAUE pour un conseil «fleurissement» à l'échelle de la commune, afin d'acquérir une logique de gestion globale des espaces non bâtis. Pour participer à la mise en valeur générale de la commune, une réflexion sur trois espaces publics en particulier est souhaitée :

- Le site du passage Paravis : ensemble de venelles (menant entre autre à l'école) au sein desquelles les circulations piétonnes sont à conforter. Le CAUE propose un parcours agrémenté de jeux pour enfant, signalétique appropriée et espaces fleuris afin d'encourager les écoliers à emprunter ses cheminements piétons sécurisés.

- Le parc Buttard : jardin d'une demeure privée du 19ème siècle à l'origine, dont la commune a fait l'acquisition. Le CAUE amorce une réflexion de mise en valeur des lieux et d'ouverture ponctuelle au public.

- Les jardins des Balmes : ensemble de parcelles appartenant pour partie à la commune. L'objectif est de créer un sentier traversant les différentes parcelles jardinées, afin d'offrir un cheminement de qualité aux piétons, et, par la même occasion, de nouvelles connexions nord/sud sur le secteur. En 2016, le CAUE propose une réflexion sur le quartier des célestins, ensemble d'immeubles collectifs en cours de réhabilitation. La question porte essentiellement sur la requalification des espaces partagés et des abords du quartier.

Révision de PLU

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Miribel est en cours de révision de son Plan Local d'Urbanisme. A cette occasion, le CAUE est invité à participer à certaines réunions de présentation ou séances de travail. Cet accompagnement ponctuel permet aux élus de bénéficier de l'avis d'un expert extérieur à chaque étape décisive de la procédure de révision.



MONTCET



Evolution d'équipements communaux

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus de la commune de Montcet sollicite le CAUE de l'Ain pour une réflexion globale sur l'évolution de certains équipements communaux (mairie, une salle de type foyer communal), situés autour du carrefour principal du coeur de village. Le CAUE propose deux principales pistes de réflexions :

- une mairie restant sur place mais dont la salle accolée permettrait une extension mesurée des usages (une salle subdivisée en salle du conseil et foyer communal)

- une mairie redéployée dans l'actuel centre communal.

La réflexion est aussi l'occasion d'une mise en accessibilité du carrefour.

MONTMERLE-SUR-SAONE



Conseil couleur église

Commanditaire : Commune

Mission : La commune sollicite les conseils du CAUE pour le choix de couleurs des menuiseries de l'église du village, située dans l'axe d'une place commerçante. La mairie souhaite mettre en valeur la façade de l'édifice, à l'image du nouveau traitement de l'espace public.



Mise à jour de la charte chromatique

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Montmerle-sur-Saône sollicite, de manière ponctuelle, les recommandations du CAUE pour les projets de ravalement de façades et/ou de devantures commerciales, et concernant particulièrement le choix des couleurs. Les avis sont établis sur le lieu du projet, en présence du pétitionnaire et d'un représentant du service urbanisme, sur la base d'un nuancier communal dont la commune dispose depuis les années 80. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU, les élus souhaiteraient ré-actualiser ce nuancier. Le CAUE propose d'aider la commune par une étude reprenant :

- l'analyse architecturale des différents secteurs (centre ancien, rue commerçante, quartiers résidentiels, pavillonnaires...),
- le repérage des ambiances chromatiques intéressantes,
- l'actualisation du nuancier existant par entités
- et enfin l'accompagnement de la commune sur les projets futurs d'évolution des façades sur la base du nouveau nuancier.

MONTREVEL-EN-BRESSE



Conseil couleur pour le mur du cimetière de Cuët

Commanditaire : Commune

Mission : A l'occasion de la rénovation d'un de ses cimetières situé au village de Cuët, la mairie de Montrevel-en-Bresse fait appel au CAUE pour un conseil couleur sur un mur du cimetière. Les couleurs actuelles à dominante jaune sont délavées, et laissent même apparaître des pigments rouges, particulièrement en périodes humides et fraîches. La commune souhaite choisir éventuellement de nouvelles teintes

MONTREVEL-EN-BRESSE



Schéma directeur des espaces publics et voie verte

Commanditaire : Commune et communauté de communes

Mission : La commune de Montrevel-en-Bresse a mutualisé avec la Communauté de Communes les études de maîtrise d'oeuvre en vue de mener à bien leurs projets respectifs, à savoir la requalification du centre-ville de Montrevel-en-Bresse et la création d'une voie verte, dans le cadre d'un schéma directeur des espaces publics. Au cours de la restitution des études par le cabinet Axe Saône, différentes stratégies ont été présentées. Le CAUE a fait valoir l'intérêt de préserver un centre ville attractif et vivant, pour la mobilité comme pour le commerce en général, en soulignant l'intérêt de déporter les poids-lourds sur une autre artère que la grande rue centrale à réinvestir de manière qualitative.

Suivi réhabilitation de la mairie - conseil couleur

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus sollicitent le CAUE pour les aider à choisir les teintes de façades de l'ancien corps de bâti principal de la mairie dans le cadre d'un réaménagement et d'une extension. Trois choix ont été retenus, après essais sur façade, correspondant à trois logiques d'identification d'un équipement public. Le CAUE rappelle qu'il existe une charte chromatique datant de 1989, s'appliquant sur l'ensemble du centre ville, mairie comprise. Cette charte indique une dominante rouge qui semble particulièrement adaptée à ce cas de figure.

Concours vitrines

Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : Participation au jury pour le concours urbain de décoration des vitrines dans le coeur de ville.

Conseil des particuliers en ZPPAUP

Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : Dans le cadre d'une convention d'accompagnement de la commune pour conseiller les particuliers en ZPPAUP, le CAUE a apporté ses recommandations pour différents projets auprès de particuliers ou dans le cadre des permanences de l'UDAP :

- rénovation d'une devanture,
- ravalement de façade,
- agencement et création d'une salle de classe,
- changement de menuiseries,
- agrandissement d'ouvertures
- construction de 40 logements collectifs



NANTUA



Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : Participation au jury pour le concours urbain de décoration des vitrines dans le coeur de ville.

Conseil des particuliers en ZPPAUP

Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : Dans le cadre d'une convention d'accompagnement de la commune pour conseiller les particuliers en ZPPAUP, le CAUE a apporté ses recommandations pour différents projets auprès de particuliers ou dans le cadre des permanences de l'UDAP :

- rénovation d'une devanture,
- ravalement de façade,
- agencement et création d'une salle de classe,
- changement de menuiseries,
- agrandissement d'ouvertures
- construction de 40 logements collectifs



NEUVILLE-LES-DAMES



Réhabilitation d'un bâtiment communal

Commanditaire : Commune

Partenaire : ADIA

Mission : La commune va acquérir une ancienne maison de convalescence. Elle souhaite transférer la mairie et créer une crèche dans ce bâtiment. Elle a sollicité le CAUE de l'Ain pour un avis.

ORNEX



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une convention d'accompagnement de la commune, le CAUE a donné des conseils pour des projets d'ensembles de logements, de maisons individuelles et de rénovation de toiture.

OYONNAX



Aménagement d'un lotissement à Veyziat

Commanditaire : Commune

Mission : La commune d'Oyonnax souhaite reprendre et prolonger une réflexion de 2013 sur l'aménagement d'un lotissement à Veyziat. Le secteur jouxte une forme urbaine traditionnelle et une forme urbaine résidentielle. Les élus aimeraient développer un lotissement d'une quarantaine de parcelles de moins de 700 m², majoritairement composé de maisons individuelles. La réflexion souligne les différents points à traiter lors de l'aménagement du site afin d'offrir le plus de qualité de vie possible et d'intégrer au mieux le projet au site : traitement des entrées, implantation sur le terrain (pente, orientation), traversées, cheminement doux, mise en valeur de points de vues, espace vert collectif, traitement des limites ainsi que différents éléments liés au développement durable et à la notion d'éco-quartier.

PARVES-NATTAGES



Animation et sensibilisation au paysage

Commanditaire : Commune

Mission : Suite à un premier contact en juin 2014 avec la commune de Nattages et la participation de la mairie au lancement de l'action menée par le CAUE pour le Pays du Bugey «L'année animée des paysages du Bugey», la commune a sollicité le CAUE de l'Ain afin de mener une action d'animation et de sensibilisation au paysage et l'urbanisme dans le cadre de l'élaboration du PLU, élargi à la commune nouvelle. C'est dans ce contexte que cette démarche permettra d'inscrire le paysage comme une donnée fondamentale du PLU.

L'objectif est de proposer à la commune la constitution d'un atelier «Paysage et Urbanisme», s'inscrivant de manière transversale avec l'élaboration du PLU permettant la mise en oeuvre ultérieure des projets de territoire.

Cette action doit permettre une vision globale et partagée du territoire, en lien avec le développement en marche.

PERONNAS



Recomposition du centre bourg

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Péronnas avait entamé en 2013 une réflexion avec le CAUE sur l'aménagement du centre bourg. Depuis 2013, la commune travaille avec l'EPF, sur l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de l'opération. Elle dispose actuellement du foncier suffisant pour lancer le projet d'aménagement dans sa première phase. C'est dans cet esprit que la commune a sollicité le CAUE afin de poursuivre le travail et d'avancer sur ce projet.

PEROUGES



Palette chromatique

Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : La commune réfléchit à la mise en place d'un nuancier chromatique pour la cité de Pérouges.

PEYRIAT



Réflexion sur l'accessibilité de la mairie

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus ont souhaité rencontrer le CAUE pour échanger sur la problématique de l'accessibilité et plus largement de la rénovation et de la mise aux normes de la mairie.

PIZAY



Réflexion sur les avant-projets du coeur de village

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus sollicitent le CAUE pour les aider à élaborer un projet global de réflexion pour l'ensemble du coeur de la commune, et de sa principale traversée.

Le CAUE a déjà eu l'occasion de réfléchir avec la commune, à des propositions de principe d'aménagements qui ont été intégrés au P.A.D.D. sous la forme d'orientation d'aménagements programmatiques.

Désormais, la priorité pour les élus concerne l'école maternelle qui n'est plus adaptée aux besoins actuels, aujourd'hui en Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec le Montellier et Faramans.

Les élus s'interrogent sur une réhabilitation-extension ou création d'une nouvelle école maternelle.

PORT



Aménagement du secteur sud

Commanditaire : Commune

Mission : La commune s'interroge sur l'évolution du secteur qui s'étend de l'entrée sud jusqu'au tènement d'Intermarché, afin de répondre aux différentes problématiques urbaines que rencontre le secteur. Les élus font appel au CAUE pour les aider dans cette réflexion. Une étude est développée avec une analyse et des principes d'aménagement selon les formes urbaines.

PREVESSIN-MOENS



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté ses conseils pour la création d'un ensemble immobilier, l'aménagement d'une terrasse et l'extension d'une maison, l'aménagement d'un lotissement, ainsi que la rénovation d'un ancien bâtiment.



Réflexion globale sur l'aménagement de la commune

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Preveessin-Moëns a vu son urbanisme se développer très rapidement ses dix dernières années. La pression foncière a augmenté du fait de la proximité de Genève. La commune souhaite davantage maîtriser l'évolution de son urbanisme, son organisation, ses équipements publics, ses services, ses espaces publics, ses liaisons... Les élus font appel au CAUE pour mener une réflexion globale sur la commune de Preveessin-Moëns. Cette réflexion a abouti à un document d'étude «Preveessin-Moëns, lecture d'une commune dans sa diversité» qui a fait l'objet de différentes présentations à la commune. L'étude a mis en exergue différentes questions comme la centralité, la densification acceptable, la canalisation des flux et de liaison douce. Elle a listé un certain nombre de projets tels que la réalisation d'une voie de contournement, la requalification du centre et de la RD 35b, l'aménagement d'une place centrale...

RAMASSE



Evolution du centre village

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Ramasse a fait appel au CAUE pour une réflexion sur l'aménagement d'un terrain en cours d'acquisition par la commune. Le site concerné couvre une superficie d'environ 7000 m², il est classé en zone N de la carte communale et se situe à proximité immédiate du centre village. Sur cette emprise, les élus souhaitent créer un ou des espaces publics pour les manifestations associatives avec des jeux pour enfants qui profitent de la pente. Le CAUE propose d'élaborer un cadrage des actions possibles sur le site, avec des recommandations sur les aspects paysagers et urbains.

RANCE



Implantation d'un city-stade

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a sollicité le CAUE pour émettre des recommandations sur une esquisse d'avant-projet produite par la société Aintegra, relative à l'implantation d'un city-stade dans le secteur des équipements sportifs déjà existants en entrée nord de commune. Cette esquisse offre une vue d'ensemble, tout autour du city-stade dont il convient de tirer profit pour un vrai parti d'aménagement.

REYRIEUX



Evolution d'un secteur sports loisirs

Commanditaire : Commune

Mission : La commune souhaite mener une réflexion sur l'évolution des équipements sportifs dans le cadre des futures extensions urbaines et d'un constat de saturation de certains équipements. Le secteur est en pleine mutation avec la proximité immédiate d'un futur éco-quartier, intégrant un nouveau groupe scolaire, la création d'un vaste bassin de rétention, et la présence de nombreux équipements existants.

Le CAUE a proposé différentes hypothèses d'évolution du site.



Cadre de vie et paysages de la ville

Commanditaire : Commune

Mission : Installée sur la cote, la commune de Reyrieux est accrochée au plateau de la Dombes et largement tournée vers la Saône. Les élus souhaitent réfléchir, avec le CAUE, à l'évolution des espaces publics à court, moyen et long terme afin d'améliorer le cadre de vie des talançonnais. Le travail s'est articulé autour des objectifs suivants :

- Souligner qui fait la force et le caractère particulier de Reyrieux.
- Hiérarchiser les espaces publics (voies piétonnes et cycles, placettes, jardins)
- Définir des ambiances par quartiers en fonction des milieux particuliers dans lesquels on se trouve.
- Accompagner la commune dans sa politique d'embellissement et de gestion durable de ses espaces verts dans le but d'obtenir des fleurs au concours départemental. En effet cette approche est complémentaire et intrinsèquement liée aux projets d'espaces publics en général et de liaisons douces en particulier.

RIGNIEUX-LE-FRANC



Evolution d'un secteur au nord ouest du centre village

Commanditaire : Commune

Mission : Ce secteur est constitué de bâti traditionnel en pisé formant le hameau historique, de terrains constructibles d'environ 5000 m² et se situe dans un environnement pavillonnaire. L'objectif est de maîtriser l'évolution du site en respectant l'environnement (végétal, pente naturelle, accès, patrimoine bâti...). La commune a fait appel à l'EPF pour maîtriser une partie du foncier. Le CAUE propose aux élus plusieurs hypothèses d'évolution avec différentes densités, typologies d'habitat, espaces communs.

SAINT-DENIS-LES-BOURG



Réaménagement du vallon de la viole

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus sollicitent le CAUE pour les assister dans leur réflexion sur le vallon de la Viole, situé entre l'ancien coeur de la commune et la route de Trévoux. Les nombreuses démarches entamées n'ont pas permis aux élus de prendre de décisions sur le type d'aménagement à retenir pour ce secteur « naturel ». Les coûts liés à l'accessibilité peuvent être très élevés selon les idées de projets, or les élus veulent réduire les investissements et les frais de fonctionnement. Il y a donc un équilibre judicieux à respecter entre grandes étapes d'évolutions urbaines, phasages d'opérations, et implication d'associations d'habitants sur le thème de la qualité du cadre de vie (jardinage, fleurissement, ateliers participatifs).

SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE



Création d'une salle des fêtes

Commanditaire : Commune

Mission : La commune souhaite réaliser une salle des fêtes sur un site comportant déjà des équipements communaux et intercommunaux liés principalement au sport. L'intérêt de cet emplacement est de regrouper les équipements, de mutualiser le stationnement existant et de valoriser et requalifier l'ensemble du site. Le CAUE aide la commune à la définition du programme, à l'analyse du secteur et de son potentiel (fonctionnement, paysage ...). Des schémas d'évolution ont été proposés.

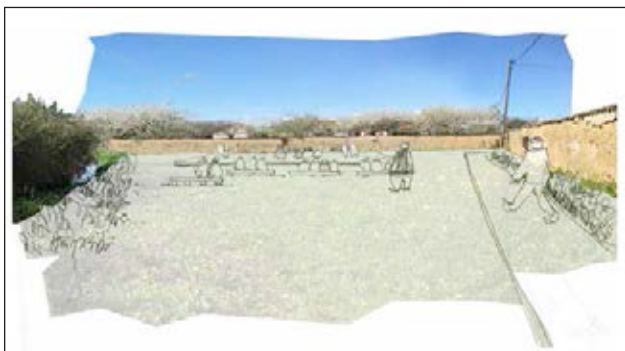
Evolution d'équipements publics au centre village

Commanditaire : Commune

Mission : Ce travail fait suite à une première réflexion concernant l'évolution de locaux associatifs. Le programme ayant évolué, il s'agit de vérifier les possibilités d'aménagement du site avec une construction permettant de requalifier l'ensemble de ce secteur en centre village, en lien avec les équipements publics. Cette requalification concerne également les espaces publics et permettra de mieux valoriser les équipements existants.



SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE



Aménagement d'un tènement communal

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne a fait l'acquisition d'un terrain situé à l'entrée ouest du bourg. L'objectif est de maîtriser le foncier sur ce secteur. L'usage pressenti à l'origine pour cet espace est de compléter le stationnement tout en valorisant l'entrée du village. Le terrain est bordé d'un mur en pisé le long de la route. L'ambiance actuelle est de qualité (harmonie des volumétries, des lignes de faitage, belles perspectives depuis l'espace public sur l'entrée du village et la façade de l'église). Dans ce contexte, le CAUE propose une analyse du site et de ses abords élargis ainsi que plusieurs hypothèses d'évolution et d'usage du tènement.



Construction d'une résidence séniors

Commanditaire : Commune

Mission : La commune sollicite un avis ponctuel du CAUE sur le projet de construction d'une résidence séniors, à l'entrée nord de la commune. Le programme comprend 52 logements, répartis en deux corps de bâti. Le CAUE réalise un ensemble de commentaires concernant l'intégration paysagère du futur programme.

SAINT-GENIS-POUILLY



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté ses conseils pour la réhabilitation d'une grange en logement, la création d'un magasin, la rénovation d'une ancienne maison, la construction d'un bâtiment collectif de 70 logements, d'une maison individuelle et d'une véranda.

SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

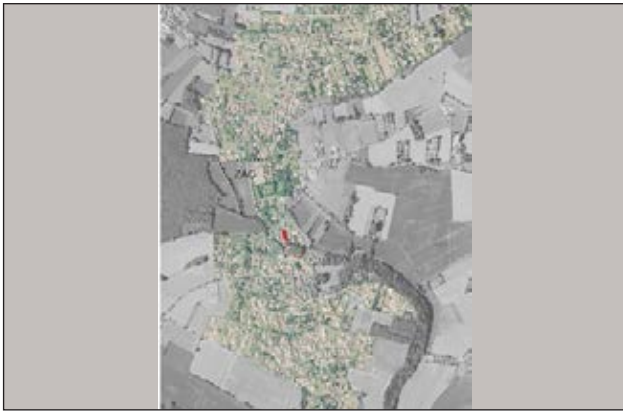


Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté ses conseils pour la rénovation et l'extension d'une ancienne maison.

SAINT-JEAN-DE-NIOST



Evolution d'un tènement communal

Commanditaire : Commune

Mission : La municipalité a pris contact avec le CAUE pour l'accompagner dans sa réflexion sur le devenir d'un tènement situé à l'articulation entre le futur quartier (construction d'une ZAC à l'ouest de la commune) et l'ensemble actuel « mairie/église ». Le tènement est constitué de cinq parcelles (dont une récemment acquise via l'EPF). Les quatre parcelles mitoyennes à l'est sont en cours d'acquisition, et la question de l'achat d'une cinquième au nord est en suspens.

Les objectifs et enjeux de l'évolution du tènement sont multiples. Il s'agit d'imaginer des fonctions et aménagements profitables à la commune, requalifier durablement l'ensemble du secteur, mettre en valeur le patrimoine, notamment l'église, assurer la continuité entre le village ancien et son extension future... Une vision à long terme de l'ensemble de la commune semble nécessaire afin d'envisager une évolution raisonnée et cohérente de Saint-Jean-de-Niost sur les prochaines années. C'est pourquoi, le CAUE propose de mener une réflexion élargie avec : une restitution sommaire des évolutions du village jusqu'à ce jour, une synthèse des projets actuels et futurs, la définition schématique des enjeux et objectifs de projet et la proposition de plusieurs scénarii d'évolution du tènement.

SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX

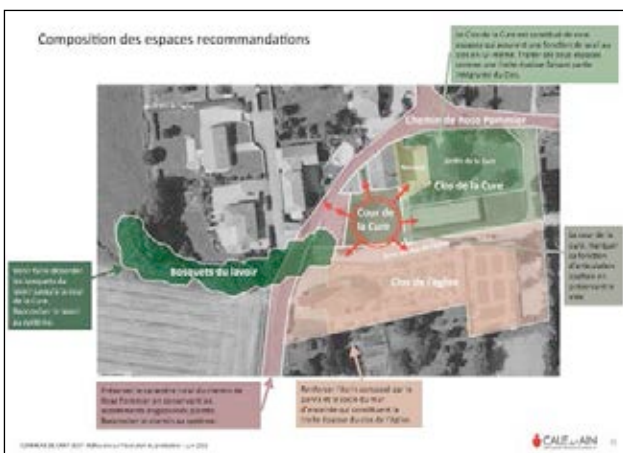


Evolution d'un îlot communal au centre village

Commanditaire : commune

Mission : La demande de la commune porte sur la requalification d'un îlot communal bien placé au centre village. Cette évolution doit permettre l'extension des locaux de la mairie en réutilisant une partie des locaux de l'ancien presbytère, et la valorisation des abords de l'ensemble bâti, permettant de créer un nouvel espace public au centre village avec des usages adaptés : jardin public, espace de détente dans un cadre patrimonial (ancien porche, bâti traditionnel, église).

SAINT-JUST



Evolution du presbytère

Commanditaire : commune

Mission : La commune sollicite le CAUE de l'Ain pour mener une réflexion sur l'évolution du presbytère, aussi appelé « la maison Rosepommier ».

La commune est très attachée à la préservation de son patrimoine bâti qui lui donne son identité architecturale et urbaine. Les spécificités paysagères de la commune contribuent également à cette identité.

Le CAUE positionne l'étude sur une lecture patrimoniale qui permet aussi de mieux connaître les usages du lieu. En effet, ce bâtiment est inscrit dans le site composé par l'église, le cimetière, le presbytère, le four et le lavoir.

SAINT-MAURICE-DE-REMENS



Développement du coeur de village

Commanditaire : Commune

Partenaire : Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Mission : Les élus sollicitent le CAUE de l'Ain afin de les aider à réfléchir sur les moyens les plus adéquats pour anticiper le réaménagement qualitatif de l'actuelle grande place centrale du bourg, pour réaliser des constructions sur des terrains préemptés. Le CAUE profite du fait que le P.L.U. soit en cours de révision pour :

- proposer d'intégrer le projet urbain de réaménagement de la grande place centrale et du traitement en profondeur de ces abords dans le cadre d'un P.A.D.D.

- rappeler aux élus la présence manifeste du château de Saint-Maurice-de-Rémens, dit « du Petit Prince », susceptible d'être un projet d'envergure internationale qui aura des retombées importantes pour la commune et l'intercommunalité, pour le département de l'Ain et pour toute la région Auvergne-Rhône-Alpes ». Dès lors, il paraît nécessaire de traiter tous les projets d'aménagements structurants sur la commune de façon étroite avec ce dossier.

SAINT-PAUL-DE-VARAX



Construction de 24 logements

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Saint-Paul-de-Varax sollicite l'avis du CAUE pour la construction de 24 logements au sud-ouest du centre bourg. Le contexte bâti est de qualité, composé d'alignements ponctuels sur la route qui génèrent une entrée progressive dans le centre, plus dense, du village. Le site du projet a bénéficié d'une orientation d'aménagement dans le cadre du PLU dont s'est inspiré la maîtrise d'oeuvre. A l'occasion de la réunion, une visite sur le terrain est réalisée pour interroger à nouveau sur la cohérence du projet avec son contexte. Le CAUE réalise un ensemble de remarques visant à faciliter l'intégration de l'opération et la mise en valeur de l'entrée de ville.

SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY



Construction d'un EHPAD

Commanditaire : Commune

Mission : Participation au jury de concours pour la construction d'un EHPAD.

SAINT-SULPICE



Réflexion sur le coeur de village

Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : La commune de Saint Sulpice (200 habitants) a sollicité le CAUE de l'Ain pour mener une réflexion sur la mise en valeur de son coeur de village par différents aménagements ou réaménagements possibles, et l'affirmation du patrimoine local (cheminée sarrazine classée monument historique). La commune est dans un contexte de forte progression démographique, malgré un SCoT contraignant. Différentes idées ont été émises :

- un éventuel nouveau lieu de rencontre
- un ensemble distinct du village comprenant mairie, salle des fêtes, jeux, logement
- de véritables cheminements
- un patrimoine bâti et paysager caractéristique de la Bresse

SAINTE-CROIX



Requalification des équipements

Commanditaire : Commune

Mission : La municipalité interroge le CAUE sur le devenir de ses équipements. A ce jour, les locaux de la mairie et de l'école sont en partie regroupés au sein d'un bâtiment emblématique de la commune. Au nord, une salle de classe permet d'accueillir les élèves de l'école primaire. Au sud, trois bâtiments complètent ces équipements : la salle polyvalente (servant également de restaurant scolaire), un préfabriqué réservé à la classe de maternelle, un bâtiment accueillant les activités périscolaires et la salle de conseil, et enfin, deux logements. Ces différentes fonctions dispersées posent des problèmes d'usages, de sécurité et de confidentialité au quotidien. Par ailleurs, l'ensemble des bâtiments doit faire l'objet d'une mise aux normes.

Dans ces conditions, une multitude de scénarios sont envisagés par la commune (revente ou réaménagement du bâtiment central, création de logements dans l'actuelle mairie, construction d'un nouveau bâtiment,...). Elle sollicite l'avis du CAUE afin d'étudier l'ensemble des scénarios en se basant sur une analyse du site.

SALAVRE



Accompagnement architectural des constructions du lotissement communal «Au Villard»

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Salavre a fait appel au CAUE pour l'accompagner dans le suivi des constructions du lotissement communal «Au Villard».

En amont des permis de construire, le CAUE conseille chaque acquéreur dans la conception de son projet de construction, pour ce qui concerne la forme architecturale, l'implantation de la construction sur le terrain ainsi que les aspects paysagers des projets (clôtures et plantations notamment).

SERGY



Rénovation et l'extension de l'école

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Sergy souhaite répondre à un certain nombre de problématiques liées au fonctionnement de son école élémentaire. Elle envisage de créer une extension pour accueillir des classes supplémentaires et pour aménager un restaurant scolaire ainsi qu'un centre de loisir. La commune demande au CAUE de l'accompagner dans ses réflexions pour l'élaboration d'un principe d'aménagement et d'un cahier des charges.

SUTRIEU



Aménagement du parvis de l'église de Charancin

Commanditaire : Commune

Mission : Le village de Sutrieu se situe dans le Valromey, face au Grand Colombier. La commune regroupe, depuis 1993, les trois ex-communes de Sutrieu, Charancin et Fitignin ainsi que leurs hameaux. Ainsi, la commune est dotée de 4 clochers

Un beau et grand tilleul trônait sur le parvis de l'église de Charancin il y a peu de temps. Aujourd'hui, la commune s'interroge sur ce vide que l'arbre a laissé. C'est dans ce contexte que les élus ont sollicité le CAUE afin de mener une réflexion sur l'aménagement de cet espace public.

Bien que l'objectif premier soit de requalifier l'espace devenu vide, il serait intéressant de profiter de cette demande initiale pour faire en sorte que ce lieu de passage automobile soit adapté aux différents usages existants et puisse devenir un lieu agréable de qualité pour les habitants et les visiteurs.

THOIRY



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté ses conseils sur différents projets comme la création d'une véranda, l'extension d'un bâtiment, la rénovation d'une ancienne ferme, la construction d'une piscine abritée, la rénovation et l'extension d'une ancienne ferme, et la rénovation d'une ferme en habitat collectif.

THOISSEY



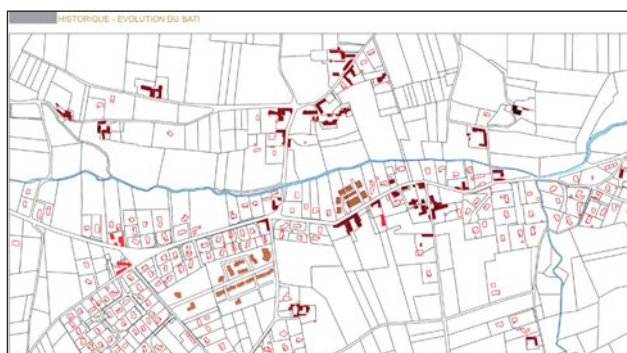
Projet d'éco-quartier au centre bourg

Commanditaire : Commune

Partenaire : DDT / EPF

Mission : La commune de Thoissey a sollicité le CAUE pour participer à un comité de pilotage, dans le cadre de son projet d'éco-quartier en centre-bourg. Après une première réunion du comité de pilotage (regroupant divers partenaires dont la DDT, l'EPF, Dynacité les associations locales patrimoine et riverains et l'UDAP), animée par la Thoisseyenne, une réunion sur le terrain a permis de prendre en compte les différents enjeux de ce secteur et d'en débattre ensuite. La base de la réflexion s'appuie sur une pré-étude du quartier présentée lors de la première réunion.

TOUSSIEUX



Evolution d'un îlot au centre village

Commanditaire : Commune

Partenaire : DDT

Mission : La question posée concerne un îlot central proche des équipements (mairie, écoles) et reprend des éléments d'une première réflexion du CAUE plus générale sur l'évolution du centre. Il s'agit de mettre en place un développement maîtrisé dans un contexte sensible de bâti traditionnel en pisé et d'un paysage de fond de vallon.

TREVOUX



Conseils chromatiques

Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : Depuis de nombreuses années, le CAUE intervient à la demande de la commune pour des conseils couleurs de façades dans le périmètre de la ZPPAUP de la commune. Cette action se fait en lien avec l'UDAP.

Création d'un cahier de recommandations et d'un inventaire par immeuble.

Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : La municipalité de Trévoux souhaite réaliser un plan de ravalement de façades, les documents d'urbanisme existants ne permettant pas de mettre en place ce plan de ravalement. C'est dans ce contexte qu'elle missionne le CAUE pour établir un inventaire patrimonial systématique sur l'ensemble des immeubles de l'actuelle Zone Patrimoniale qui correspond au centre historique de la ville. Il prend la forme de fiches de diagnostic et de recommandation établies pour chacun des immeubles du centre ancien. En complément de ce travail, la réalisation d'une charte de ravalement des façades est élaborée. Celle-ci traite des mises en œuvre qualitatives en façades, pour mieux faire comprendre la démarche de mise en valeur du patrimoine bâti.



VAL-REVERMONT



Accessibilité et aménagement d'un bâtiment communal

Commanditaire : Commune

Mission : Le restaurant de la grange du pin est implanté à proximité du plan d'eau et de la base de loisirs. Le gestionnaire du restaurant souhaite agrandir la terrasse et résoudre les problèmes d'accessibilité. Le CAUE apporte ses conseils et recommande que l'extension soit réalisée en cohérence avec le caractère du bâtiment, qui est une ancienne ferme bressane.



Accessibilité bâtiments communaux

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a sollicité le CAUE pour des conseils sur l'accessibilité de différents bâtiments communaux : cabinet médical - église Treffort - chapelle de Montmerle - local Montmerle - église de Cuisiat.



Arrêt de bus à Cuisiat

Commanditaire : Commune

Mission : Le CAUE a apporté ses recommandations sur une problématique d'implantation d'arrêt de bus.

Ateliers relais

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a sollicité les recommandations du CAUE pour l'élaboration du projet de construction de deux ateliers relais dans la ZAC de Lucinges à Treffort.

Aménagement des abords de la fromagerie

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le contexte de revitalisation du centre-bourg, la commune souhaite des recommandations sur l'aménagement des abords de la fromagerie.

La fromagerie a fait l'objet d'une réhabilitation en 2015 avec réalisation d'une rampe d'accessibilité PMR.

Le terrain à aménager aux abords de la fromagerie, d'une surface de 200 m², appartient à la commune.

Les élus souhaitent créer plusieurs places de stationnement dont une PMR, ainsi d'un espace de jeux pour enfants.



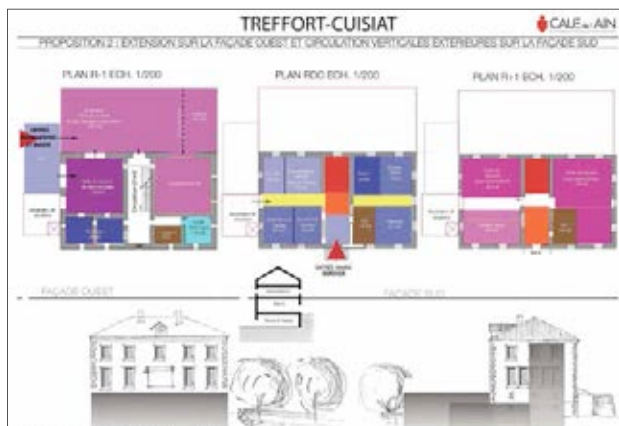
VAL-REVERMONT



Teintes serrureries bâtiment communal

Commanditaire : Commune

Mission : Le CAUE a fait des recommandations sur le choix des teintes des serrureries de l'hôtel «l'Embelle», bâtiment communal.



Réaménagement du bâtiment de la mairie

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a sollicité le CAUE de l'Ain afin qu'il l'assiste dans son projet de réaménagement du bâtiment de la mairie. Une première étude a déjà été menée sur l'évolution du bâtiment par le CAUE en 2011, la commune souhaite que l'on porte un nouveau regard sur ce bâtiment et son évolution.

La réhabilitation de la mairie se place dans un contexte plus globale revitalisation du centre bourg entrepris depuis plusieurs années par la commune (réaménagement du champ de foire avec implantation des commerces et des services publics autour de cet espace).

La commune désire une assistance sur trois points :

- perception du bâtiment et recommandations sur son évolution
- organisation de réunions publiques d'information
- participation à l'élaboration du programme de réaménagement

VERJON



Evolution de la salle communale

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Verjon souhaite mener une réflexion sur l'évolution de la salle communale. Une première rencontre avec le CAUE a eu lieu.

VESANCY



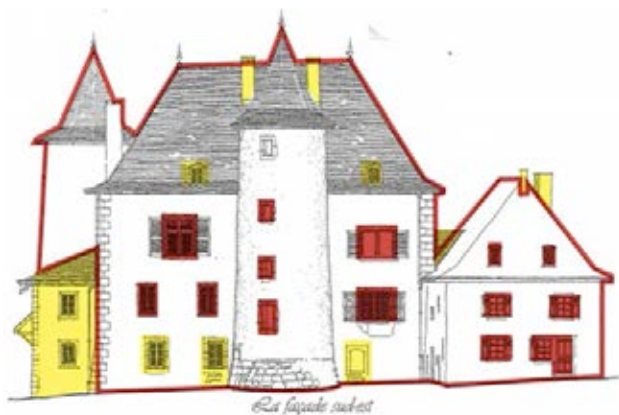
Evolution de la salle communale

Commanditaire : Commune

Partenaire : UDAP

Mission : Dans le cadre d'une convention d'accompagnement de la communauté de communes du Pays de Gex pour conseiller les particuliers, le CAUE a apporté ses recommandations pour la rénovation d'un logement en centre village à Vesancy.

VESANCY



Réflexion sur le château

Commanditaire : Commune
Partenaire : UDAP

Mission : Bâti sur une première maison forte du XIV^e siècle, le Château de Vesancy est l'un des rares édifices à présenter une telle richesse historique et archéologique dans le Pays de Gex ; il est en cela un patrimoine remarquable unique. Ces bâtiments méritent une mise en valeur avec un programme de restauration et de réutilisation en accord avec leur qualité architecturale et leur potentiel d'exploitation. Le projet d'une réutilisation du château pourrait constituer une réelle opportunité dont l'intérêt serait double : redonner une vie à cet édifice qui aujourd'hui souffre d'une désaffectation causant de nombreux désordres et pathologies, et permettre d'accroître les connaissances sur l'édifice à travers un suivi archéologique mené en parallèle des travaux. Le choix du programme reste décisif sur le devenir du château et doit faire l'objet d'un compromis conciliant au mieux intérêt économique et mise en valeur patrimoniale. La considération du patrimoine, dans sa restauration et sa réutilisation, doit constituer un critère de sélection majeur dans le choix du maître d'oeuvre.

VILLARS-LES-DOBES



Cheminements doux dans l'agglomération

Commanditaire : Commune
Partenaire : UDAP

Mission : Les élus ont souhaité une nouvelle présentation de la réflexion du CAUE datant de 2009, concernant les cheminements doux, avec la diversité des différents secteurs constituant l'agglomération (traversée RD 1083, centre ville, différents secteurs de développement de la ville à l'est et à l'ouest du centre). Cette réflexion intègre la prise en compte de liens à privilégier avec en particulier la présence de la gare d'une part et du parc des oiseaux d'autre part.

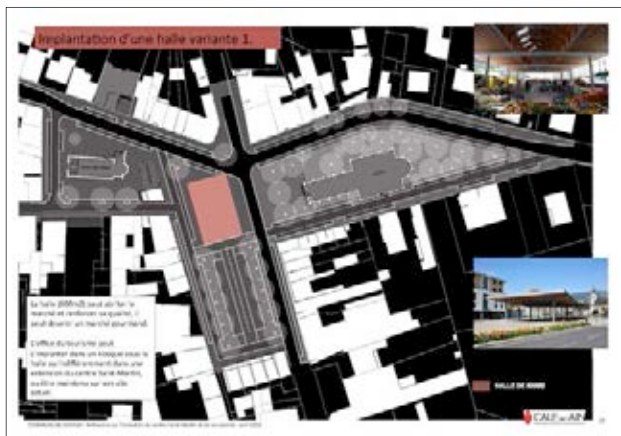


Evolution du coeur de ville et des abords de la Poype

Commanditaire : Commune
Partenaire : UDAP

Mission : La commune de Villars-les-Dombes est depuis plusieurs années au centre d'une réflexion concertée pour penser son devenir. Actuellement en révision de son PLU, elle sollicite le CAUE pour enrichir sa réflexion en particulier sur l'îlot de la Poype. Le CAUE propose une étude fondée sur des éléments de diagnostic patrimonial et sur l'analyse des problématiques actuelles de la ville. Elle aborde, entre autre, les questions liées au meilleur fonctionnement du coeur de ville passant par la mise en valeur de la Poype, élément d'intérêt majeur aujourd'hui dans l'ombre. L'étude considère les opportunités foncières, la trame viaire, les atouts touristiques du site considéré. Forte des constats alors établis, elle propose ensuite des scénarii prospectifs sur la zone d'étude.

VONNAS



Réflexion sur l'évolution du centre Saint Martin

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Vonnas a sollicité le CAUE pour une réflexion sur l'évolution du centre Saint-Martin. En 2016, la réflexion du CAUE porte sur l'aménagement d'espaces publics.

Actions en partenariat avec l'Etat



Liberté • Égalité • Fraternité



Liberté • Égalité • Fraternité



é • Égalité • Fraternité



Liberté • Égalité • Fraternité



Liberté • Égalité • Fraternité



Liberté • Égalité • Fraternité

Participation à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Participation à la commission départementale chargée d'établir la liste des aptitudes aux fonctions de commissaire-enquêteur

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE LYON



Ateliers étudiants à Belley et Nantua

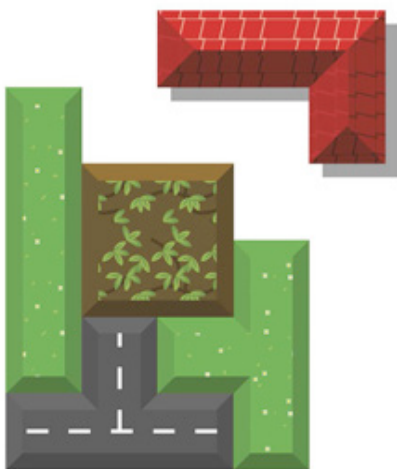
En décembre 2016, 40 étudiants du Master II Architecture Héritage et Développement Durable de l'Ecole Nationale d'Architecture de Lyon ont arpenté Belley et Nantua, deux villes à forte valeur patrimoniale du département de l'Ain.

La première semaine sur site leur a permis d'établir un diagnostic mené à l'échelle urbaine et architecturale. Une seconde semaine en atelier a ensuite permis d'imaginer un devenir pour ces villes en 2050, liant alors la préservation patrimoniale et sa réutilisation à travers des projets ambitieux.

Menée en partenariat avec l'UDAP et la DDT, cette expérience a permis de construire une connaissance partagée du territoire et de ses enjeux et d'imaginer un devenir pour ces villes. Les esquisses produites par les étudiants sont autant de pistes à suivre pour valoriser le territoire en s'appuyant sur les caractéristiques naturelles, paysagères, urbaines, architecturales et culturelles. La mise en relation de ces futurs professionnels auprès des communes a permis à la fois de faire valoir le rôle de l'architecte dans les stratégies de programmation à long terme et de plonger les étudiants dans le rôle qu'ils auront à jouer dès demain.

A l'issue de ces ateliers, les étudiants ont présenté au grand public de chaque commune leurs intentions de projets.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES



LA DENSIFICATION DOUCE MAÎTRISÉE

Expérimentation «La Densification Douce Maîtrisée»

Conduite par le CAUE et la DDT de l'Ain depuis 2015 avec les communes de Bourg-en-Bresse, Prévessin-Moëns et Thil, cette expérimentation vise à projeter l'évolution de quartiers d'habitat individuel en associant les propriétaires qui y résident pour travailler avec eux sur des perspectives de densification, avec l'accueil de nouveaux logements.

La première étape, qui s'est déroulée essentiellement en 2016, a permis de partager des références avec les habitants, de resituer leurs objectifs individuels ou collectifs lors d'ateliers « participatifs » : analyse du tissu urbain insérant les maisons, densité de construction jugée acceptable, définition de futurs projets concernant les terrains privés ou les espaces collectifs. Il s'agit en fait de comprendre les principes suivant lesquels l'évolution du quartier peut se conduire, à l'échelle de la parcelle, du voisinage, de la commune....

Cette expérimentation doit aussi aboutir à des propositions, en termes de projet urbain et d'outils réglementaires, s'intégrant dans les futures politiques d'urbanisme avec leurs enjeux privés, publics, d'intérêt communal ou intercommunal.

L'année 2016 a été consacrée aux ateliers avec les habitants en se donnant le temps d'observer les qualités particulières de chaque quartier, les souhaits d'évolution, la part de l'initiative individuelle, collective et celle de la collectivité publique. L'approche pédagogique (supports de discussion, sensibilisation, animation, etc) a été déterminante pour la qualité de la participation des habitants et l'implication de tous les partenaires dans cette concertation.



L'expérimentation de Prévessin-Moëns :

Prévessin-Moëns (7 710 habitants en 2014), au sein de la Communauté de Communes du Pays de Gex, doit contenir la pression foncière et démographique de l'agglomération genevoise à laquelle elle appartient. L'expérimentation vise la définition commune d'une densification « acceptable », en travaillant sur deux sites : des îlots jouxtant le cœur du village (contribuant à sa requalification d'ensemble) et un lotissement ayant peu évolué depuis sa création en 1972 mais lui aussi soumis à pression (pour la division de ses grandes parcelles). Les ateliers participatifs ont permis de croiser les souhaits des habitants avec les dimensions d'un projet urbain : plan de mobilités douces, « coupure verte », insertion de projets de promotion privée. La traduction de cette réflexion trouvera sa place dans les futures dispositions du PLU intercommunal en cours d'élaboration (règlement et OAP - Orientations d'Aménagement et de Programmation -).



L'expérimentation de Thil :

Thil (1041 habitants en 2014) est située au bord du canal du Rhône, non loin de la Côtière de l'Ain, à proximité de Lyon. Son cadre de vie prisé, objet de multiples actions de valorisation doit intégrer les mutations à venir, en particulier l'arrivée de l'assainissement collectif. L'expérimentation concerne un vaste îlot au cœur du village, qui se compose uniquement de maisons individuelles sur des terrains privatifs ; les voies d'accès en impasse ne permettent pas de le traverser d'une rue à l'autre. Dans cette « petite » commune où l'interconnaissance est encore à l'œuvre, les ateliers participatifs ont privilégié une approche collective des enjeux d'évolution du village et de ce quartier. Elle enrichira la réflexion sur la densification et l'examen d'hypothèses et de scénarios coordonnés lors d'un dernier atelier, amorçant un processus de projet urbain avec son encadrement dans les documents d'urbanisme (règlement et OAP)



L'expérimentation de Bourg-en-Bresse : Séparé du centre ville par la voie ferrée, le quartier des Vennes a une histoire et une identité spécifiques. L'habitat individuel est à l'origine de la matrice de développement du quartier. Le quartier comprend des immeubles collectifs sur ses franges (habitat social) et bénéficie d'équipements propres (mairie annexe, bureau de poste, foyer-logement pour personnes âgées, centre social) et de quelques commerces. Si l'on n'y prend garde, la densification déjà à l'oeuvre peut déstructurer la qualité encore présente. Des ateliers participatifs ont permis une expression des habitants d'une réelle finesse, malgré le nombre peu important de personnes mobilisées, avec l'apprentissage partagé de ce qui peut constituer une bonne densification. Cette ébauche servira de base à l'élaboration de recommandations qui pourront à terme être reprises dans les documents d'urbanisme.

Rencontres interprofessionnelles

Dans le cadre d'une action initiée par la DDT de l'Ain, le CAUE participe à l'animation d'un réseau d'acteurs des professionnels du bâtiment avec d'autres partenaires comme ALEC 01, le Conseil Départemental, la CCI, la CMA, la CAPEB, la Fédération du BTP, UMF, la FIB01, l'Association des Maires ruraux et l'association des architectes de l'Ain.

En 2016, trois rencontres ont été organisées sur le département, autour du thème « innovation et performance des bâtiments ».



1ère rencontre à Bourg-en-Bresse

La première rencontre interprofessionnelle du bâtiment durable de l'Ain a eu lieu le jeudi 28 avril 2016 à Bourg-en-Bresse.

Après la visite du centre de loisir du Devorah, une conférence-débat s'est tenue à la DDT, avec un retour d'expériences sur le projet du centre de loisirs, des présentations sur les techniques innovantes d'isolation ou encore un retour d'expérience de bâtiment performant. Un échange autour du thème « Innovation et performances techniques : comment relevé le défi ? » a clos cette première rencontre suivie par une quarantaine de participants.



2ème rencontre à Belley

La deuxième rencontre s'est déroulée le mercredi 5 octobre 2016 sur le site du collège de Belley.

Une cinquantaine de personnes a participé à la visite de ce nouveau collège qui affiche la façade d'un bâtiment public contemporain avec son bardage métallique irisé, ses coursives végétalisées et ses toitures reprenant la silhouette des montagnes environnantes.

En deuxième partie de cette rencontre, l'architecte Dominique Molard, Mme Tabouret, conseillère départementale, ainsi qu'une entreprise, ont proposé un retour d'expérience sur la réalisation de ce collège, en structure bois sur soubassement béton.

Hélianthe a présenté ensuite un retour sur l'étude « Qualité de l'air intérieur dans les collèges de l'Ain », menée par le Département.

Une présentation de la filière bois dans l'Ain par FIB 01 a clos cette rencontre durant laquelle les professionnels ont pu échanger autour des différentes thématiques abordées.



3ème rencontre à Montrevel-en-Bresse

La dernière rencontre de l'année, le 1er décembre 2016, s'est intéressée à une opération expérimentale de logements réalisée par Dynacité à Montrevel-en-Bresse. Cette dernière concrétise une réflexion entamée depuis presque 4 ans, visant à produire des logements de qualité à faible coût.

Après la visite des logements, les différents intervenants (maire de Montrevel, architecte, représentant de Dynacité et entreprise) ont proposé un retour d'expérience sur la réalisation du lotissement.

Grâce à un travail collaboratif avec les filières constructives, les fabricants et les entreprises elles-mêmes ont pu optimiser les choix, les pratiques et les interactions. Cette démarche a permis d'atteindre une optimisation financière de plus de 20 % par rapport au prix moyen constaté tout en offrant des logements bioclimatiques.

Actions en partenariat avec le Département



ATLAS DES PAYSAGES DE L'AIN



A la demande du Conseil Départemental de l'Ain, le CAUE réalise la refonte et l'actualisation de l'Atlas des paysages datant de 2009.

Ce travail s'inscrit dans le respect de la méthode nationale et est réalisé avec le soutien de partenaires : la Direction Départementale des Territoires, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain...

Pourquoi un atlas des paysages ?

C'est un outil de référence visant à préparer un projet d'avenir pour la qualité du territoire, qui oriente les actions, les harmonise et leur donne sens : une contribution à la construction d'une vision d'avenir et non plus seulement d'un regard.

Pour qui ?

Pour les collectivités territoriales ,
Pour les professionnels de l'aménagement ,
Pour les associations,
Pour les habitants,

Une culture partagée du paysage permet de disposer d'une référence commune et induit une approche transversale, pluridisciplinaire et solidaire de son territoire.

Le paysage est le reflet d'une relation des hommes à leur environnement quotidien. L'habitant qui dépose son permis de construire, qui repeint ses volets ou qui refait sa clôture construit aussi le paysage.

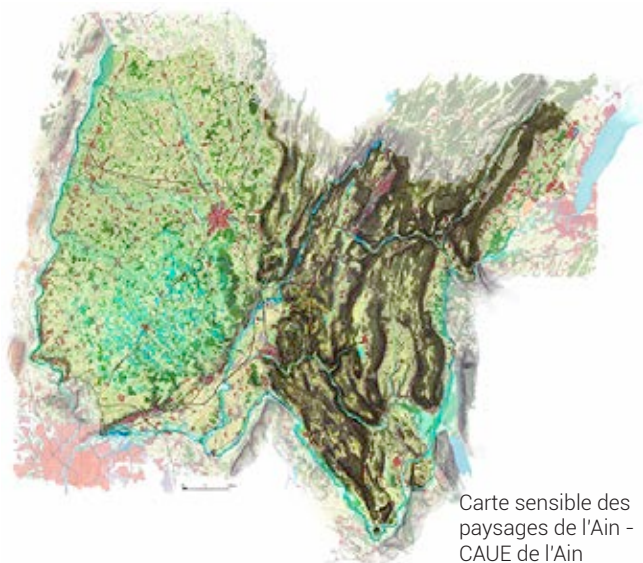
La prise en compte du paysage contribue à construire un projet global de développement, à favoriser l'approche intercommunale en inscrivant les projets dans une logique de développement équilibré, cohérent et soucieux de l'environnement naturel et humain.

Mise à jour régulièrement, l'Atlas constitue un fond de connaissance précieux pour le travail d'élaboration des documents d'urbanisme, et de tout projet d'aménagement.

Notre département :

Le département de l'Ain avec sa forme de papillon tient dans un carré de 90km de côté. Bordé par deux grands cours d'eau sur trois côtés, il présente de grandes étendues à l'Ouest et des montagnes à l'Est.

S'écoulant du Nord au Sud et cheminant des montagnes jusqu'aux plaines, la rivière d'Ain en est le lien.



Carte sensible des paysages de l'Ain - CAUE de l'Ain

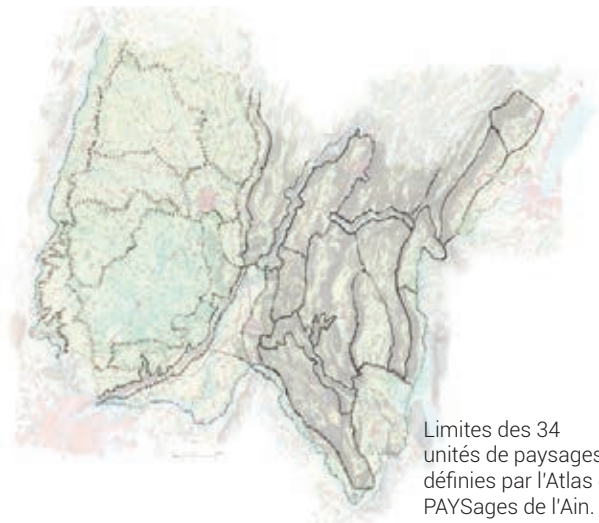


Carte des 6 pays de l'Ain définis par l'Atlas des PAYSages de l'Ain.

L'atlas des PAYSages de l'Ain propose des repères pour connaître les paysages du département de l'Ain à travers ses composantes : formes du relief et topographie, territoires cultivés et espaces naturels, présence humaine et histoire des sociétés qui ont laissé et laisseront des traces lisibles sur le terrain et dans et le temps. L'atlas définit 6 pays et 34 unités paysagères.

- Les **6 grands pays**, identifiés par leurs composantes naturelles, économiques et culturelles, ont été définis en s'appuyant sur la géomorphologie du département, Pour chaque Pays, l'Atlas propose des repères pour connaître ses paysages. Il décrit aussi les enjeux propres à ce pays avant de donner des pistes pour agir et accompagner l'évolution des paysages lors de la mise en œuvre des projets d'aménagement.

- Les **34 unités de paysages** (partie de pays de composantes et ambiances homogènes). Sa localisation et ses particularités lui confèrent sa singularité. Une unité de paysage est circonscrite par des limites qui peuvent être nettes ou progressives. Ces limites ne sont que rarement des limites administratives.



Limites des 34 unités de paysages définies par l'Atlas des PAYSages de l'Ain.

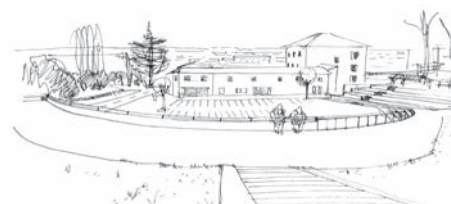
En 2016, le CAUE a créé, à partir de la plateforme S-pass, un **site internet** consacré à l'Atlas des paysages, qui sera rendu public courant 2017.

Un premier carnet numérique sur l'ensemble du département permettra de constater les tendances et évolution du paysage, à travers son histoire, sa géomorphologie, son hydrographie, les réseaux...

Les 6 pays et 34 unités de paysages feront chacun l'objet d'un livret numérique fin 2017.

Une exposition sur les paysages de notre département, sera conçue en parallèle et présentée en 2017.

Croquis illustrants les unités de paysages.



CONSEILS SUR L'INTÉGRATION DE BATIMENTS

Des conseils ont été donnés, à la demande du Conseil Départemental, dans le cadre d'attribution de subventions, sur les thèmes suivants :

Arbent

Extension d'un bâtiment industriel

Bellignat

Extension d'un bâtiment industriel

Port

Extension d'un bâtiment industriel

Saint-Martin-du-Fresne

Extension d'un bâtiment industriel

JURY

Participation au jury de la Maison de l'Enfance à Bourg-en-Bresse.

Lauréat : Mégard Architectes

SDIS de l'Ain



Participation aux jury du SDIS

Le CAUE a participé aux jury de concours de maîtrise d'oeuvre en vue de la construction :

- du Centre d'Incendie et de Secours de Gex/Divonne sur la commune de Gex
- du Centre d'Incendie et de Secours à Bourg-en-Bresse.

SITE INTERNET «patrimoines.ain.fr»

PATRIMOINE [s] DE L'AIN
un site du Département de l'Ain

Le Conseil Départemental de l'Ain, en vue de la création de son portail internet consacré au patrimoine, a sollicité des partenaires culturels tels que l'UDAP de l'Ain, la Fondation du patrimoine et le CAUE de l'Ain pour valoriser les ressources dans ce domaine.

Le CAUE a participé à plusieurs réunions sur l'année 2016.

Actions au niveau régional ou national



UNION REGIONALE DES CAUE



Création de l'URCAUE Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de la création des nouvelles régions, les CAUE d'Auvergne et Rhône-Alpes ont créé une nouvelle union régionale. L'assemblée générale constitutive de cette nouvelle Union Régionale s'est déroulée le 15 Juin à Chazelles-sur-Lyon, en présence des présidents, des directeurs et des équipes des différents CAUE.



Rencontre URCAUE Auvergne-Rhône-Alpes & Structures partenaires

Les CAUE de la nouvelle Région ont participé à la rencontre organisée par la nouvelle Union des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes, au siège de la Région à Lyon, en présence d'Etienne Blanc, premier Vice-Président.

Les structures partenaires de chaque CAUE de la région étaient également invitées pour cette journée, destinée à mieux faire connaître la structure et les actions transversales et permettre les échanges entre les participants.



«Trame Verte et Bleue périurbaine et urbaine», expérimentation et observation des pratiques

Afin d'améliorer la mise en oeuvre des trames vertes et bleues en milieu urbain et péri-urbain, il a été demandé aux différents partenaires de proposer des outils et méthodes adaptés à l'échelle de décision locale tout en gardant une cohérence à l'échelle de la région.

Le CAUE de l'Ain a participé à ce travail collectif en décrivant un bon exemple du département. Dans l'Ain, le site étudié a été le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. En 2016, une série de fiches ont été produites par l'URCAUE dans le but d'établir un observatoire des pratiques : méthodes de travail mobilisées, bonnes pratiques, leviers et blocages... Un colloque régional se déroulera en 2017.



Architecture du 20-21

Le XXe siècle a construit plus que tous les autres réunis, ce qui induit que les acteurs de l'aménagement urbain sont très régulièrement mis en présence de constructions du XXe siècle. La tâche est complexe pour les décideurs qui ont à déterminer l'avenir d'une construction. Quels critères utiliser ? La valeur du foncier libéré par une démolition ? L'adaptabilité de la construction existante au programme susceptible de l'investir ? La notoriété de son concepteur, de son ingénieur, de son constructeur ? Sa place dans l'histoire de l'architecture ? Il est donc inévitable que des réponses différentes soient observées.

En 2014, chaque CAUE a d'abord initié la démarche par une phase de recensement d'édifices du XXe siècle pour leur intérêt propre et leur évolution au fil du temps. En septembre 2015, le **site internet «www.archi20-21.fr»** a été inauguré. Il présente des exemples d'édifices du XXe, classés, selon huit postures qui ont été constatées durant les réunions de travail et d'échange entre les CAUE de Rhône-Alpes. Ce travail a été réalisé avec la participation de Dominique Amouroux, historien et critique d'architecture, en tant que rédacteur-concepteur du contenu du site internet. Ce site est destiné à être en constante évolution, avec un enrichissement du fond par de nouveaux exemples exposés par chaque CAUE de Rhône-Alpes.

En 2016, le groupe de travail s'est élargi en intégrant tous les CAUE de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. **Une exposition «Archi 20-21 intervenir sur l'architecture du XXe»** a été créée à partir d'exemples extraits de l'observatoire 20-21. Elle présente une sélection de vingt-quatre interventions (déplacement, restauration, reconversion, démolition,...) effectuées au XXIe siècle sur des édifices construits au cours du XXe siècle, grands ou petits, connus ou anonymes, urbains ou ruraux, signés par d'illustres architectes ou par de simples praticiens locaux.

Deux exemples de l'Ain sont présentés dans cette exposition :

- le magasin de meubles transit de Chatillon-en-Michaille, conçu par l'architecte Jean-Louis Chanéac, qui a été détruit.
- la halle de Bourg-en-Bresse (marché couvert), construite en 1954 et rénovée en 2001 par l'architecte Ludmer et Associés.



FEDERATION NATIONALE DES CAUE



En 2016, le Président et le directeur du CAUE ont participé à différentes réunions pour la Fédération Nationale des CAUE :

- à l'assemblée générale (Président et Directeur)
- à trois conseils d'administration (Président)
- à une Commission Technique Permanente élargie (Directeur).

Autres partenariats

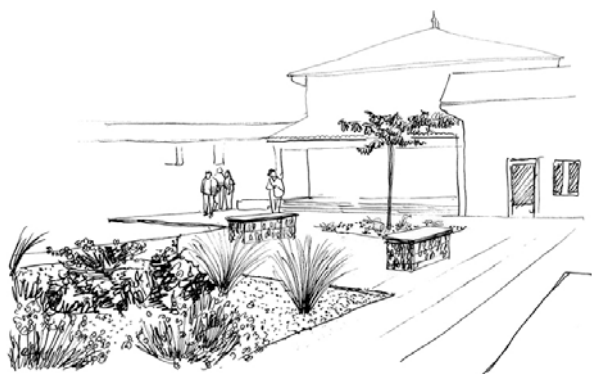




Sensibilisation à l'architecture

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura associe les CAUE de l'Ain, du Doubs et du Jura, à une action de sensibilisation à l'architecture, l'éco-construction, l'éco-rénovation et à l'urbanisme de projet, destinée aux élus et techniciens de son territoire. Cette action entre dans le cadre de la programmation annuelle du Parc (2016) et dans le cadre du programme LEADER (2015-2020).

COMITÉ DE FLEURISSEMENT



Prix Spécial d'Aménagement Paysager

Le Prix Spécial d'Aménagement Paysager a été créé dans l'Ain par le Comité départemental de fleurissement, avec l'appui du CAUE qui participe chaque automne à la visite des projets proposés par les communes ayant fait acte de candidature.

Ce prix récompense les collectivités qui ont su aménager ou réaménager un espace public : les plantations ou la mise en valeur par des végétaux sont un aspect de la qualité de ces nouveaux espaces qui sont aussi pensés dans un souci de cohérence urbaine globale, de prise en compte des enjeux environnementaux, d'appropriation par la population.

En 2016, le jury a pu examiner les projets de Dagneux (cœur de ville /aménagement de ses espaces publics), Manziat (aménagement du cœur de village/ place et abords salle des fêtes), et Mantenay Montlin (Jardiner pour soigner le bourg)

PIERRE ET PAYSAGE DU PAYS DE LHUIS



Démarche couleur et recommandations architecturales pour les communes membres

Le CAUE a été sollicité par l'association Pierre et Paysage du Pays de Lhuis pour son rôle d'animation et de sensibilisation à la compréhension du patrimoine bâti, d'information sur les démarches et préservation de l'environnement.

PATRIMOINE DES PAYS DE L'AIN



Architecture viticole

Le CAUE accompagne l'association Patrimoine Pays de l'Ain (PPA) afin de réaliser un ouvrage sur les vignobles de l'Ain d'hier et d'aujourd'hui (aspects patrimoniaux). Le CAUE illustrera les textes grâce à une série de dessins, cartes et photos témoignant de l'histoire des vignobles de l'Ain à travers le temps.

La construction bois dans l'Ain

Le CAUE collabore avec FIB 01 et ALEC 01, en particulier pour la promotion de la construction bois dans l'Ain, action du Livre Blanc de la Filière Bois de l'Ain.

Après une table-ronde qui s'est tenue dans le cadre du Salon de l'Habitat, la collaboration s'est poursuivie pour l'organisation de journées d'études bois début 2017.

Le CAUE a également participé à un voyage en Allemagne organisé par FIB 01 fin 2016, sur la valorisation du sapin dans la construction bois

Voyage d'études à Nantes
Participations aux réunions mensuelles de l'association

ASSOCIATION DES ARCHITECTES DE L'AIN



CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES RHONE-ALPES



2017 : Année de l'architecture

Sur proposition du Conseil régional de l'Ordre des Architectes Rhône-Alpes, la DRAC, les CAUE, les écoles d'architecture, les Maisons de l'Architecture, les Syndicats des architectes, et d'autres acteurs de la région ont ainsi décidé de mener des actions communes.

L'objectif est de proposer au public un échantillon de projets architecturaux le plus représentatif possible de l'architecture sur ce territoire pendant cette période.

Le CAUE a fait une sélection de réalisations dans l'Ain, qu'il a proposé sous forme de livret numérique.

FRANCO-GENEVOIS



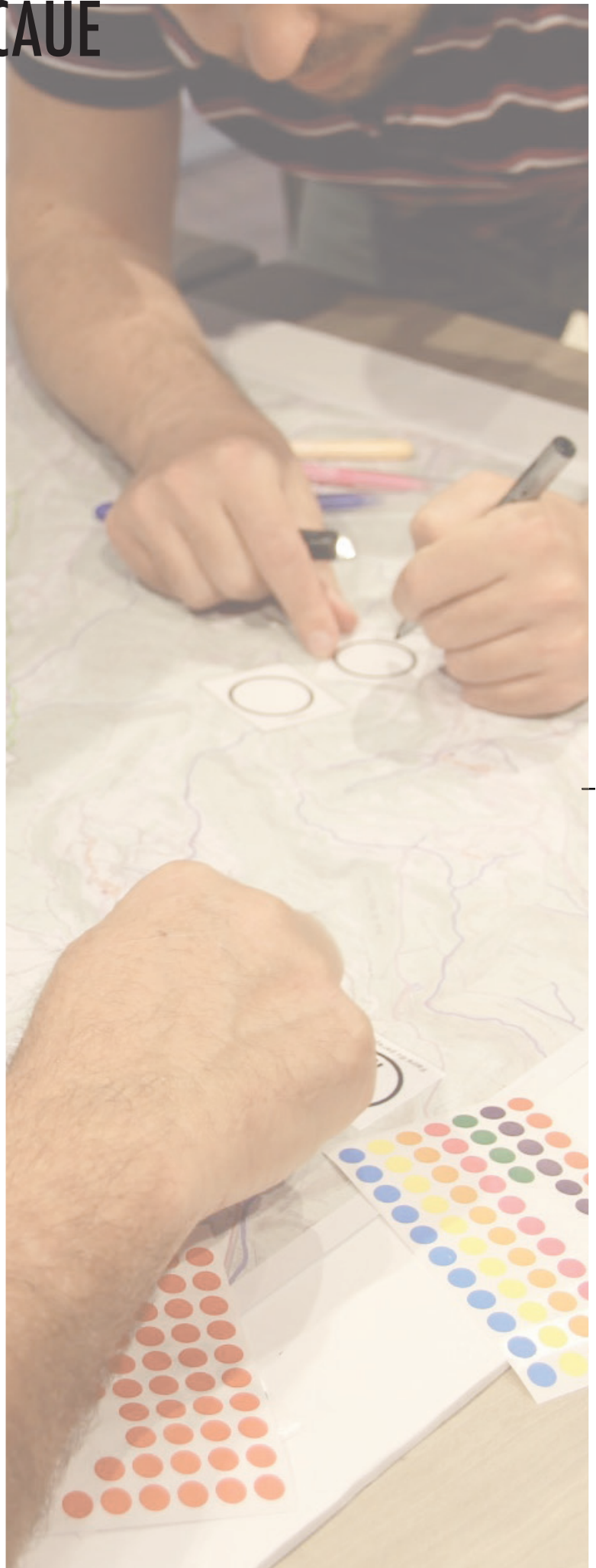
Rencontre franco-suisse des urbanismes

Le CAUE a participé à la 13ème rencontre franco-suisse des urbanistes organisée à Saint Genis Pouilly. Cette journée portait sur les «villes adaptables».

Recensement du Patrimoine architectural du grand Genevois

Développement d'un projet Interreg en partenariat avec l'Académie Salévienne, la Communauté de communes du Genevois, le CAUE de Haute Savoie et le CAUE de l'Ain. Le projet consiste à recenser le patrimoine architectural du grand Genève.

Autres activités du CAUE



Salons



Salon de l'Habitat 2016

Pour cette nouvelle édition du Salon de l'Habitat à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse, le CAUE s'est à nouveau associé cette année avec FIB 01 pour animer un stand commun. Une exposition de Créabois et du CAUE de l'Isère a été présentée sur notre stand.

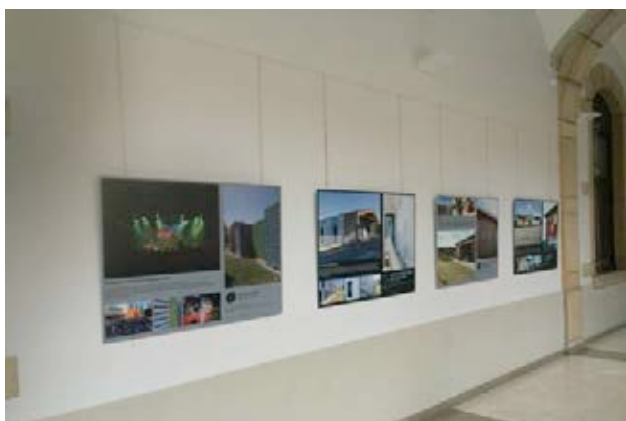
Une table-ronde «Pourquoi et comment booster la construction bois dans l'Ain ?» a également été proposée, en association avec FIB 01 et ALEC 01. Elle a rassemblé une cinquantaine de participants (élus, professionnels, ...).



Salon des Maires, des élus locaux et des décideurs publics de l'Ain

Le CAUE a participé au premier salon des Maires, des Elus locaux et des Décideurs publics de l'Ain, organisé par l'Association des Maires de l'Ain, le 28 octobre 2016, à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse. Sur son stand, le CAUE a accueilli les nombreux élus présents. Les architectes-conseillers ont échangé avec eux, en particulier sur l'enquête lancée auprès des communes et intercommunalités pour connaître l'impact des services rendus par le CAUE et mieux répondre à leurs attentes.

Expositions



Prêt d'expositions

Le CAUE prête des expositions dont il est auteur ou co-auteur pour la plupart d'entre elles ou qu'il a acquises, sur les thèmes de l'architecture, l'urbanisme et le paysage, l'environnement et le cadre de vie en particulier.

Les informations sur nos différentes expositions sont consultables sur notre site internet.

Toutes les expositions proposées sont conçues pour être aisément transportables et «installables» en tous lieux.

En 2016, des expositions du CAUE ont été montrées à la DDT de l'Ain, à la bibliothèque de Viriat, à la maison des architectes, au château de Fleyriat ou encore dans une entreprise de menuiserie de l'Ain.

Divers émissions

Le CAUE a participé à différentes émissions de radio et interviews

Publications

LE JOURNAL «Echo du c.a.u.e. 01»



En 2016, le CAUE a sorti un nouveau journal «Echo du c.a.u.e. 01».

Le premier numéro, sorti à l'occasion de l'assemblée générale, a été consacré au Centre de Ressources qui aujourd'hui évolue vers une offre d'information numérique et un partage de ressources, au travers de nouvelles techniques.

L'Echo du c.a.u.e. n° 2, spécial Salon des Maires, s'est intéressé à l'enquête initiée par le Conseil d'Administration du CAUE auprès des communes et intercommunalités, mais aussi des administrations et organismes intervenant dans la qualité des constructions, des cadres de vie et de l'aménagement.

LES PUBLICATIONS NUMÉRIQUES



Pendant l'année 2016, nous avons réalisé de nombreuses publications numériques, au travers de notre plateforme collaborative S_Pass

Le conseil aux particuliers

Ce livret présente les conseils apportés par les architectes-conseillers du CAUE de l'Ain pour les particuliers qui souhaitent construire, agrandir ou réhabiliter leur maison.

Parcours d'architecture XXè / Bourg-en-Bresse : de la gare à la Poste

Cette publication a été conçue à l'occasion de la création du 1er Parcours d'architecture XXè sur un secteur de Bourg-en-Bresse qui va de la gare à la Poste.

F.A.Q.

Une série de publications numériques sous forme de Foire aux questions a été réalisée sur différentes thématiques :

- conseiller les collectivités
- le paysage
- le centre de ressources du CAUE



Enquête



Enquête sur les attentes des collectivités et des milieux associatifs

Le Conseil d'administration du CAUE a initié une enquête auprès des élus municipaux et des intercommunalités ainsi qu'auprès des administrations et des organisations de la société civile ayant à intervenir dans la qualité des constructions, des cadres de vie et de l'aménagement. L'objectif de l'enquête était d'une part de mieux appréhender les satisfactions comme les insatisfactions des maires et des associations ayant fait appel à un moment ou à un autre aux services du CAUE, et d'autre part et surtout de saisir les attentes nouvelles. Elle a comporté deux phases.

La première phase, réalisée au cours du 2ème trimestre 2016, a consisté en une enquête menée auprès d'une vingtaine d'élus et de responsables administratifs, à partir d'entretiens semi-directifs.

Lors de ces entretiens, quatre grands axes ont été analysés:

- **la qualité architecturale, urbaine, paysagère et patrimoniales dans l'Ain** : évolution et enjeux de la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale - la notion de qualité paysagère et urbaine - la qualité est-elle une affaire de réglementation ?
- **les missions du CAUE, évaluation et perspectives** : les personnes interrogées ont pu exprimer leur avis sur les missions du CAUE, notamment le conseil aux communes et leurs groupements, l'accompagnement juridique des projets, l'accompagnement à l'AMO, l'accompagnement des intercommunalités, l'intervention auprès des aménageurs et bailleurs sociaux, le conseil aux particuliers ou encore la sensibilisation et la formation
- **Les relations avec les acteurs de l'aménagement et leur évolution** : le CAUE et les services de l'Etat déconcentrés, le CAUE et les acteurs opérationnels (bureaux d'études, architectes aménageurs), le CAUE et les techniciens des collectivités, le CAUE et les associations et agences départementales, le CAUE et la société civile
- **Construire les territoires du futur, une démarche partenariale** : Prospective et partenariats, travail avec les intercommunalités.

Le rapport final de cette partie de l'enquête, est disponible à l'adresse suivante : <http://goo.gl/2twFtx>

La seconde phase s'est concrétisée par l'envoi, à l'automne 2016, d'un questionnaire à l'ensemble des maires et des présidents d'intercommunalités.

Bernard Haumont a présenté la synthèse des résultats au conseil d'administration de Décembre 2016. L'enquête a mis l'accent sur l'importance de la présence du CAUE aux côtés des collectivités dans une période de grandes mutations tant sociétales qu'administratives.

Les très nombreux élus qui ont répondu à l'enquête attendent un accompagnement tant culturel que technique qu'ils ne retrouvent pas ailleurs : « le CAUE voit à long terme, nous apporte des solutions et nous ouvre l'esprit ».

ENTRETIENS RÉALISÉS DANS LA 1ère PHASE (ordre chronologique)

Élus :

Jacqueline SELIGNAN, maire de Saint Eloi, présidente SCOT BUCOPA, administratrice CAUE / **Jean-Yves FLOCHON**, maire de Ceyzériat, vice-président du Conseil départemental / **Walter MARTIN**, maire d'Attignat, conseiller départemental, président ADIL / **Bernard PERRET**, maire de Bourg-Saint-Christophe / **Bernard PERRET**, maire de Viriat, conseiller départemental / **Clotilde FOURNIER**, maire de Saint Sulpice, conseillère départementale, vice-présidente CAUE / **Patrick CHAIZE**, maire de Vonnas, sénateur de l'Ain / **Etienne SERRAT**, maire de Misérieux / **Christiane COLAS**, maire de Confrançon, vice-présidente de Cap 3B / **Daniel FABRE**, maire d'Ambérieu-en-Bugey, président Hélianthe / **Daniel RAPHOZ**, maire de Ferney-Voltaire, conseiller départemental / **Monique WIEL**, maire de Val Revermont / **Sylvie GOY-CHAVENT**, maire de Cerdon, sénatrice de l'Ain / **Christophe GREFFET**, maire de Saint-Genis-sur-Menthon, conseiller départemental, administrateur CAUE.

Techniciens et professionnels :

Gérard PERRIN, directeur de la Direction Départementale des Territoires, administrateur CAUE / **Florence MARTIGNONI**, DDT, cheffe service Connaissance Etudes et Prospective / **Claude RABUEL**, président FIB 01, trésorier CAUE / **Christian COLLARD**, président Association des architectes de l'Ain, vice-président du CAUE / **Emmanuelle DIDIER**, architecte des bâtiments de France, cheffe de l'UDAP, administratrice CAUE

Enquête réalisée par :

- **Claire REVOL**, maître de conférence en géographie-aménagement à l'Université Grenoble-Alpes, docteur en philosophie de l'Université de Lyon

- **Bernard HAUMONT**, professeur des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture, chercheur au CRH/LAVUE, UMR CNRS 7218, administrateur du CAUE de l'Ain

Journée d'information MIQCP

LES ACCORDS-CADRES,
un outil au service de la qualité des opérations d'aménagement et de réhabilitation

DEMI-JOURNÉE D'INFORMATION - Mardi 19 Avril 2016 après-midi
à l'Auditorium de Péronnas (45 avenue de la gare)
avec la participation de Patrick CHOTTEAU, Secrétaire général adjoint de la MIQCP

Programme du mardi 19 Avril

13h45 Accueil des participants

14h Ouverture de la manifestation
Christophe FÉRET, Président de CAUE de l'Ain, Conseil Départemental
Ségolène BARNAT, Présidente de l'Association des Secrétaire de Mairie de l'Ain

14h15 LES ACCORDS-CADRES
Intervention de Patrick CHOTTEAU, Secrétaire général adjoint de la MIQCP
Présentation de contexte réglementaire et juridique
Rappel des procédures de choix des maîtres d'ouvrages
Information sur les accords-cadres

15h30 Exposé d'exemples d'accord-cadre
Animé par Bruno LUCAS, Directeur du CAUE de l'Ain
- L'utilisation des accords-cadre par le Conseil Départemental
Eva FOILLARD, Responsable de Service des marchés publics au Conseil Départemental
Didier THERIOT, Directeur de la Direction des Bâtiments, au Conseil Départemental
- La restauration du château des Allymes par accord-cadre mono-attributaire
Henri MEGE, Responsable du Service commande publique, de la Mairie d'Ambérieu-en-Bugey
- L'accord-cadre en conception-réalisation
Damien DUFOUR, Directeur des affaires juridiques, de l'achat et de la qualité, de Dynacité

16h15 Echange avec la salle, questions-réponses.

16h45 Fin de la rencontre

L'accord-cadre est un instrument d'optimisation de l'achat public. Les collectivités peuvent passer commande au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre au fur et à mesure de leur besoin et adapter leurs commandes successives. Il est ainsi particulièrement adapté à des opérations d'aménagement urbain ou de réhabilitation et permet de répondre aux difficultés pour élaborer des programmes d'opération et des enveloppes prévisionnelles de coût des travaux.

Monsieur Patrick CHOTTEAU de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques explique ce dispositif en présence de nombreux intervenants. A l'issue de rencontres aménagées au code des marchés publics, cette rencontre sera avec l'occasion d'une présentation du contexte réglementaire de la commande publique en matière d'achat et M. CHOTTEAU répondra aux questions de l'assistance.

ITINÉRAIRE VERS L'AMPHITHÉÂTRE DE PÉRONNAS (EN DEHORS DU STADE)
Coordonnées GPS: lat +48.88884 / long 4.888880000000000177

Renseignements : CAUE de l'Ain (06 74 21 11 31)
Inscription en ligne (avant le 15 Avril 2016) : enquer.fr

Participation gratuite.

AIN

Les accords-cadre : un outil au service de la qualité des opérations d'aménagement et de réhabilitation

Le CAUE de l'Ain a organisé une demi-journée d'information sur le thème « Les accords-cadres : Un outil au service de la qualité des opérations d'aménagement et de réhabilitation », en avril 2016, en collaboration avec l'Amicale des secrétaires de mairie et avec l'Association des Architectes de l'Ain. La manifestation s'est tenue avec succès et a compté une soixantaine de participants: maîtres d'oeuvres, bureaux d'études, maîtres d'ouvrages et collectivités territoriales du département. L'intervenant principal en était Monsieur Patrick CHOTTEAU, Secrétaire général adjoint de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) dont l'intervention a été très appréciée et qui a pu répondre aux questions de l'assistance, notamment sur l'évolution de la réglementation des marchés publics.

L'assistance a pu bénéficier également de la récente expérience du Conseil départemental de l'Ain, grâce à Madame Eva FOILLARD, responsable du service Commande publique et à Monsieur Didier THERIOT, responsable de la Direction des bâtiments.

Monsieur Henri MEGE, responsable du Service Commande public de la commune d'Ambérieu-en-Bugey a expliqué pourquoi et comment l'accord-cadre a été utilisé pour la restauration du donjon du château des Allymes.

Monsieur Damien DUFOUR, Directeur des affaires juridiques, de l'achat et de la qualité, de Dynacité a présenté un autre exemple d'utilisation de l'accord-cadre : pour la conception-réalisation de logements en filière bois.

L'accord-cadre, s'il existe depuis 2006 est resté relativement peu utilisé en maîtrise d'oeuvre dans notre département. Il présente pourtant des avantages et peut simplifier la commande publique en permettant un gain de temps aux maîtres d'oeuvres comme aux maîtres d'ouvrage.

Les collectivités peuvent passer commande au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre au fur et à mesure de leur besoin et adapter leurs commandes successives. Il est ainsi particulièrement adapté à des opérations d'aménagement urbain ou de réhabilitation et permet de répondre aux difficultés pour élaborer des programmes d'opération et des enveloppes prévisionnelles de coût des travaux.

L'accord-cadre peut ainsi intervenir assez rapidement dans le processus de commande au maître d'oeuvre, même lorsque le programme risque d'évoluer (du fait du diagnostic ou d'un étalement dans le temps des prestations).



Milieu scolaire et universitaire



Intervention au collège Charpak : «Gex : une ville et des hommes aux portes du Parc»

Le CAUE est intervenu auprès d'une classe de 5ème du Collège Charpak à Gex, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Le projet consiste à étudier les activités et les interactions humaines qui façonnent les paysages et impactent sur l'environnement. Il s'inscrit dans le cadre de l'axe «ouverture au monde et à la culture humaniste et scientifique» du projet d'établissement.

Apprentissage en urbanisme

L'apprentissage de Rebecca DEBAT organisé sur l'année universitaire 2015-2016 s'est achevé en août 2016. Il s'inscrivait dans le cadre d'une formation en alternance en dernière année du master Urbanisme et Projet urbain de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, dont l'organisme d'accueil était le CAUE de l'Ain. Il a essentiellement permis d'accompagner l'expérimentation « La Densification Douce Maîtrisée » (démarche engagée avec la DDT). Ce travail a donné lieu à un mémoire de fin d'études intitulé «L'espace privé comme objet de la concertation : le propriétaire au coeur d'un projet urbain de densification résidentielle».



Accueil de stagiaires

- Alexis CAULIER, étudiant en master 1 Paysage à l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage d'Angers, a effectué un stage de 3 mois au CAUE de l'Ain, qui s'est achevé en février 2016.
- Lou CARTET-DUPUY, étudiante de l'INSA Centre Val de Loire (Campus de Blois) Département Ecole de la Nature de du Paysage, a été accueillie durant deux mois pour un stage de 4ème année.
- Laurine CHABAUD, en classe de terminale de baccalauréat professionnel technicien du bâtiment option assistant d'architecte au Lycée des Métiers du bâtiment et des T.P. de Bron, a été associée à l'atelier sur site de Nantua et Belley des élèves de l'ENSAL de Lyon dans le cadre de son stage de deux semaines en décembre 2016.
- Charly FOURNET-FAYAS, en stage de 3ème

Formation équipe



Les membres de l'équipe du CAUE ont bénéficié, à titre individuel ou à plusieurs, de formations professionnelles organisées en interne pour une partie de l'équipe ou suivies à l'extérieur, sur les sujets suivants :

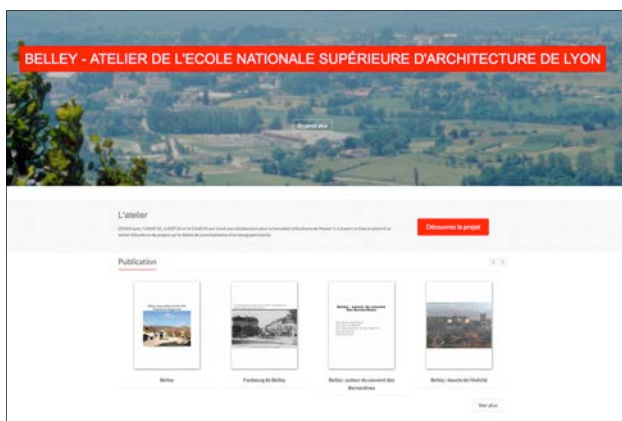
- l'utilisation de logiciels : Kentika, (0,5 jour), Photoshop (3 jours), QGIS (3 jours), SAGE 30 (2 jours), Vectorworks (1 jour); la plateforme collaborative S-Pass (0,5 j)
 - la programmation urbaine (7 jours)
 - la pratique de la comptabilité générale (3 jours)
 - la rédaction des conventions, accords et protocoles (2 jours)
 - le référencement et l'optimisation des sites webs (2 jours)
- Plusieurs membres de l'équipe ont aussi suivi la demi-journée d'information organisée par le CAUE de l'Ain en collaboration avec la MIQCP sur le thème des accords-cadres

Plateforme collaborative S-pass Territoires



Depuis 2015, le CAUE de l'Ain utilise S-Pass Territoires, plateforme collaborative, développée par le CAUE du Nord. Cet outil permet de créer une communauté du cadre de vie autour de projets pour faire connaître les actions des CAUE. S-Pass Territoires offre la possibilité de mutualiser nos ressources avec d'autres CAUE (publications, outils de travail, études, etc.) pour créer une culture partagée en matière d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de paysage.

Grâce à cet outil, nous réalisons un socle de connaissance de notre territoire en archivant nos études, en valorisant le patrimoine du département (réalisation de fiches sur des éléments marquants de l'Ain), et avons refondu notre site internet.



En 2016, nous avons édité de nouvelles publications numériques avec ce support.

Avec des partenaires, des groupes de travail se sont également constitués, autour des thèmes de l'Atlas des PAYSages de l'Ain, ou encore des ateliers d'étudiants de l'ENSAL (Ecole Nationale de l'Architecture de Lyon) à Belley et Nantua et des sites internet ont été créés pour valoriser le travail sur ces deux actions. Alimentée par les membres des groupes de projet constitués, la plateforme S-Pass Territoires nous permet de travailler en réseau et de créer une « vitrine » autour de thématiques en lien avec le cadre de vie (architecture, urbanisme, environnement, paysage, patrimoine).

9 CAUE se sont associés pour animer et porter cet outil. Le CAUE de l'Ain a intégré le groupe de travail « Le Club des passionnates ». Ainsi il s'engage dans l'utilisation et la gouvernance de la plateforme.

L'ambition de ce partenariat est de faire monter en compétence des référents territoriaux capables de favoriser le travail en réseau au sein des équipes CAUE avec les partenaires et les publics. Il vise aussi à aider au déploiement de la plateforme dans les territoires aux échelles locale, départementale, régionale et nationale.

Ainsi en 2016, deux réunions ont eu lieu à Lille pour définir des chantiers pour l'amélioration de la base de connaissances. Deux personnes au sein du CAUE de l'Ain travaillent sur le chantier «affiner la base mission», «recherche et valorisation», «développer l'interopérabilité des bases documentaires des CAUE passionnates».



Le centre de ressources



Le centre de ressources est spécialisé dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Il a rejoint le portail documentaire « Ressources caue Centre-Est » interrogeable à l'adresse «www.ressources-caue.fr» ouvert au public en juin 2016.

Le site permet d'interroger les fonds documentaires de huit CAUE du centre-est de la France, dont le CAUE de l'Ain, et de mutualiser le travail de saisie grâce au logiciel Kentika. Cette mise en commun a demandé un important travail de préparation.

Cet espace documentaire porte à la connaissance de tous les publics, qu'ils soient particuliers, collectivités, professionnels et administrations du cadre de vie, scolaires,... plus de 18 000 articles, 13 000 livres et une sélection de documents multimédias. Il permet de télécharger plus d'un millier de documents.

Il traite des thématiques des CAUE que sont l'architecture, l'aménagement, l'urbanisme, l'environnement, jardins et paysage, le patrimoine, les techniques constructives et l'approche pédagogique, au niveau général comme au niveau local. Il a la volonté de contribuer à la connaissance des territoires en permettant la recherche par lieux géographiques.

Le CAUE réalise également des photos sur le territoire de l'Ain et lors de journées de sensibilisation.

Pour gérer ce fonds spécifique, nous utilisons le logiciel Ajaris de l'éditeur Orkis. En 2016, il y a eu 14 916 connexions à la base, 454 documents téléchargés, 1622 nouvelles notices photographiques.

La photothèque présente des thèmes spécifiques comme le patrimoine, la couleur, le paysage, le pisé, etc. La haute résolution des images est obtenue sur demande.

Les deux bases sont indexées grâce au «Thésaurus A.U.E.» dont le CAUE de l'Ain est co-auteur avec les CAUE de l'Oise, du Nord, du Rhône et du Val d'Oise. Il est conçu pour constituer un langage commun à tous les CAUE.

Un mode prédictif de saisie facilite la recherche.

La bibliothèque est classée selon la Classification Décimale Universelle.

Par ailleurs, un panorama de presse quotidien est effectué depuis 1984, portant sur les actions du cadre de vie dans toutes les communes de l'Ain, intercommunalités, à partir des articles du Progrès et de la Voix de l'Ain. Un autre panorama de presse, mensuel, est également réalisé.

Le centre de ressources diffuse de la documentation gratuite (produite par le CAUE ou fournie par différents partenaires).

De plus, le centre de ressources collabore à l'Observatoire des CAUE qui est une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale, et mettre en valeur la démarche des acteurs du projet. Nous avons par exemple valorisé la médiathèque de Treffort-Cuisiat, le siège de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, le bâtiment d'accueil du musée départemental de la Bresse.

Enfin, le centre de ressources gère le site internet du CAUE.

ACCÈS



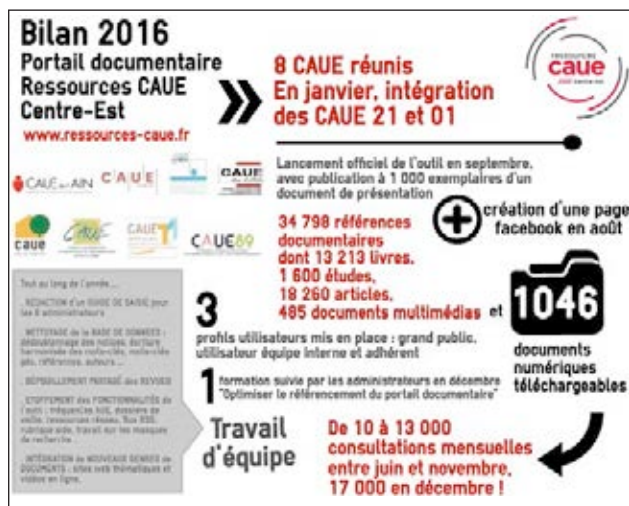
Conditions de consultation du centre

Il est ouvert, gratuitement, à tous publics (professionnels, enseignants, étudiants, collectivités locales, particuliers, etc.) et dispose pour cela d'un espace de consultation/travail. Il a aussi un usage interne.

Le centre de ressources est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Il est préférable de prendre rendez-vous pour un meilleur service.

Les ouvrages sont consultables uniquement sur place. Le prêt des expositions est gratuit (le catalogue des expositions disponibles est consultable et téléchargeable sur le site internet du CAUE).

LA VIE DU CENTRE DE DOCUMENTATION EN 2016



2016 a été l'année de la mise en route des logiciels utilisés pour la gestion des fonds documentaires.

Au delà de l'intégration des données, le CAUE, ayant été accepté dans le groupe des administrateurs du portail Ressources, a participé activement aux décisions collégiales prises pour le fonctionnement et la présentation du Portail, à la réalisation d'un flyer, ainsi qu'à la rédaction d'un guide commun de saisies. Le centre de ressources a indexé plus de 1600 photos et 200 documents en 2016.

Un cahier numérique a été créé sur le site internet du CAUE afin d'expliquer les différents services offerts par le Centre de ressources.

Les documentalistes ont été mobilisées notamment pour faire des recherches en vue de l'étude sur la valorisation du patrimoine du Pays de Gex, sur l'architecture XXème dans l'Ain et plus spécifiquement sur Bourg-en-Bresse.

Avec la venue des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Architecture de Lyon, deux groupes de travail sur la plateforme S_pass Territoires ont été créés. C'est le centre de ressources qui a géré l'administration de ces deux sites internet.

140 actualités ont été créées sur Facebook depuis la création de la page du « CAUE de l'Ain » le 1er mars 2016.

Le CAUE gère aussi la page Facebook du portail «Ressources caue».



Retrouver le CAUE de l'Ain sur....

www.caue01.org
<https://www.facebook.com>
<https://fr.pinterest.com/>
<https://vimeo.com/>
<http://www.ressources-caue.fr>
<http://photos.caue-ain.com:8081/phototheque/>
<http://www.caue-observatoire.fr/>

40 ANS
LOI SUR
L'ARCHI-
TEC TURE
1977 **2017**

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain



34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse

Tel. 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41
contact@caue-ain.com - www.caue01.org